

FINANCIÈRE MONCEY

RAPPORT ANNUEL 2009

FINANCIÈRE MONCEY

RAPPORT ANNUEL 2009

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2010

Société anonyme au capital de 4 206 033 euros
Siège social : 31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex – France
Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33 – Fax : +33 (0)1 46 96 44 22
www.financiere-moncey.com
562 050 724 RCS Nanterre

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 8 AVRIL 2010

Cédric de Baillencourt

Président du Conseil d'administration

Vincent Bolloré

Gilles Alix

Représentant Bolloré

Hubert Fabri

Comte de Ribes

Représentant Compagnie du Cambodge

Olivier Roussel

François Laroze

Directeur général

INFORMATION FINANCIÈRE

Cédric de Baillencourt

Directeur financier

Tél. : +33 (0) 1 46 96 46 73

Fax : +33 (0) 1 46 96 48 76

Emmanuel Fossorier

Relations investisseurs

Tél. : +33 (0) 1 46 96 47 85

Fax : +33 (0) 1 46 96 42 38

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

5 Rapport de gestion

6 Rapport du Conseil

14 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne

19 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration

21 États financiers consolidés

22 Bilan consolidé

24 Compte de résultat consolidé

25 État du résultat global consolidé

26 Variation de la trésorerie consolidée

28 Variation des capitaux propres consolidés

29 Annexe aux comptes consolidés

36 Notes sur le bilan

45 Notes sur le compte de résultat

48 Autres informations

53 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

55 Comptes annuels

56 Bilan

58 Compte de résultat

59 Annexe aux comptes annuels

59 Notes sur le bilan

61 Notes sur le compte de résultat

62 Informations diverses

63 Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

64 Filiales et participations au 31 décembre 2009

66 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

67 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

69 Résolutions

70 Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010

73 Autres informations réglementées

74 Attestation du rapport financier annuel

74 Document d'information annuel

RAPPORT DE GESTION

- 6** Rapport du Conseil
- 14** Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne
- 19** Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2009

COMPTES CONSOLIDÉS

Le résultat net consolidé ressort à 7,5 millions d'euros, contre – 9,1 millions d'euros en 2008 et intègre 7,2 millions d'euros de résultat des entreprises associées (principalement Société Industrielle et Financière de l'Artois et IER). Les capitaux propres, part du Groupe, s'établissent à 373 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 311 millions d'euros fin 2008, en augmentation de 62 millions d'euros, après la prise en compte notamment de la réévaluation des participations correspondant à la remontée des valeurs boursières.

COMPTES ANNUELS

Le résultat net social atteint 0,4 million d'euros, contre 24 millions d'euros en 2008, en raison de l'absence de dividendes versés par la Société Industrielle et Financière de l'Artois en 2009.

TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2009, la trésorerie de Financière Moncey s'élève à 24 millions d'euros, contre 23 millions d'euros au 31 décembre 2008.

PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS (42,05 %)⁽¹⁾

Le résultat net consolidé ressort à 7,8 millions d'euros, contre – 26,8 millions d'euros en 2008. Il intègre principalement le résultat négatif d'IER affecté par la conjoncture très difficile du transport aérien et l'augmentation des dividendes reçus des participations.

Le résultat net social s'établit à 27,4 millions d'euros, contre – 18,3 millions d'euros en 2008 et correspond principalement aux dividendes perçus et à la quote-part du résultat positif de la Financière du Loch, qui comprend la réévaluation des titres Aegis.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2009.

IER (52,41 % VIA LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS)

Le chiffre d'affaires d'IER a été affecté par la conjoncture très difficile du secteur du transport aérien. L'activité Contrôle d'accès d'Automatic Systems a en revanche enregistré des résultats satisfaisants en fin d'année grâce à d'importants contrats remportés dans le domaine des transports publics. IER devrait bénéficier de l'abaissement sensible du seuil de rentabilité de l'activité grâce aux fortes réductions de coûts mises en place et à l'obtention de succès commerciaux significatifs en début d'année 2010.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 382 403,17 euros; il vous est proposé de l'affecter de la façon suivante :

(en euros)

Bénéfice de l'exercice	382 403,17
Report à nouveau antérieur	38 902 267,75
Bénéfice distribuable	39 284 670,92
Dividendes	182 871,00
Au compte « Report à nouveau »	39 101 799,92

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 1 euro par action au nominal de 23 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code général des impôts, ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Ce dividende sera, selon la procédure applicable aux actions admises en Euroclear, mis en paiement le 22 juin 2010.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

	2008	2007	2006
Nombre d'actions	182 871	182 871	182 871
Dividendes (en euros)	–	65,50 ⁽¹⁾	52,50 ⁽²⁾
Montant distribué (en millions d'euros)	–	11,98	9,60

(1) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2007 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

(2) Le dividende à répartir au titre des exercices 2006 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Le délai légal de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés à l'État.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Aucune dépense ou charge non déductible du résultat fiscal en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée par la société.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

(1) Consolidé en mise en équivalence.

INFORMATION RELATIVE AUX DÉLAIS DE PAIEMENT

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 décembre 2009 du solde des dettes fournisseurs et autres comptes rattachés par date d'échéance. Toutefois, s'agissant de la première année d'application, aucun comparatif avec l'exercice précédent n'est présenté pour cet exercice.

Échéances (J = 31/12/2009) (en milliers d'euros)	Dettes échues à la clôture	Échéances					Hors échéance	Total
		À J + 15	Entre J + 16 et J + 30	Entre J + 31 et J + 45	Entre J + 46 et J + 60	Au-delà de J + 60		
Fournisseurs	2							2
Fournisseurs d'immobilisations								
Total à payer	2							2
Factures non parvenues							53	53
Autres								
Total fournisseurs et autres comptes rattachés	2						53	55

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIONNARIAT

Principaux actionnaires ou groupes d'actionnaires au 31 décembre 2009 :

	% du capital
Compagnie du Cambodge	36,69
Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard	26,62
Plantations des Terres Rouges	17,24
Bolloré	15,22
Autres sociétés du Groupe Bolloré	0,25
Sous-total Groupe Bolloré	96,02
Public	3,98
Total	100,00

Le nombre des droits de vote est identique à celui des actions.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire, autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

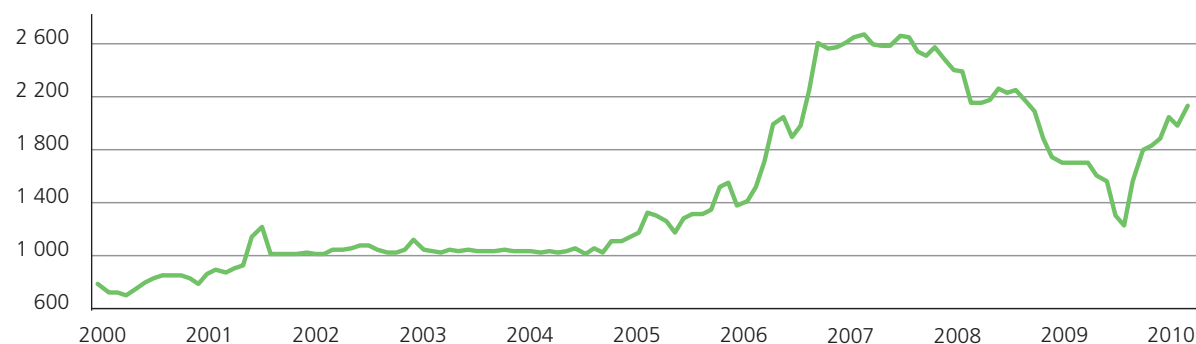
Au 31 décembre 2009, le nombre d'actionnaires inscrits au nominatif pur est de 341, celui inscrit au nominatif administré s'élevant à 300 (source : CM-CIC Securities).

Au 31 décembre 2009, aucune action inscrite au nominatif pur n'était nantie.

Les salariés du Groupe ne détiennent aucun pourcentage du capital de la société au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Moyenne mensuelle (en euros)



RAPPORT DE GESTION

(en euros)

Cours au 31 décembre 2008	1 699,00
Cours au 31 décembre 2009	1 911,00
Cours au 1 ^{er} mars 2010	1 921,00

Au 1^{er} mars 2010, la capitalisation boursière de Financière Moncey s'élève à 351,3 millions d'euros. Le nombre de titres échangés en 2009 s'élève à 780, et les montants échangés à 1,249 million d'euros.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Prises de participations directes

Néant.

Prises de participations indirectes

Néant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les mandats de Cédric de Baillencourt, d'Hubert Fabri et de Compagnie du Cambodge arrivent à expiration à la prochaine Assemblée générale ordinaire. Nous vous proposons de renouveler leurs mandats respectifs pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Conseil constate également que le mandat de Constantin Associés et AEG Finances, Commissaires aux comptes titulaires, et de Michel Bonhomme et Auditeurs et Conseil, Commissaires aux comptes suppléants, arrivent à expiration à la prochaine Assemblée générale.

Le Conseil proposera à l'Assemblée :

- le renouvellement du mandat de Constantin Associés et de AEG Finances en qualité de Commissaires aux comptes titulaires ;
- la nomination de Cisane, 114, rue Marius-Aufan, 92300 Levallois-Perret, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant ;
- la nomination de IGEC, 3, rue Léon-Jost, 75017 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-22 du Code monétaire et financier, l'Autorité des marchés financiers est informée de ces propositions sur lesquelles elle peut faire toutes observations qu'elle juge nécessaires et qui, le cas échéant, sont portées à la connaissance de l'Assemblée générale et des professionnels intéressés.

CONVENTIONS ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du même Code et conclues au cours de l'exercice et des exercices écoulés après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration.

JETONS DE PRÉSENCE

Le montant global maximum des jetons de présence pouvant être alloués par le Conseil d'administration à ses membres a été fixé par l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 1999 à la somme de 65 553 euros jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

La répartition de jetons de présence est réalisée, conformément à la décision du Conseil d'administration, par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions d'administrateurs.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Structure du capital de la société

Se reporter au paragraphe « Renseignements concernant l'actionnariat de la société » au 31 décembre 2009.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Néant.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

Se reporter au paragraphe « Prises de Participations ».

Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et leur description

Néant.

Mécanismes de contrôle prévus dans les systèmes d'actionnariat du personnel, accords entre actionnaires dont la société a connaissance et pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts de la société

Les statuts prévoient que la société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire. La durée de leurs fonctions est de trois années au plus.

Le nombre des administrateurs âgés de plus de 75 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette proportion venait à être dépassée, l'administrateur le plus âgé serait réputé démissionnaire à la date de la prochaine Assemblée générale ordinaire annuelle.

Les administrateurs sont toujours rééligibles sous réserve des cas de cessation des fonctions d'administrateur prévus par la loi et de l'application de la limite d'âge fixée ci-dessus.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

Les règles relatives à la modification des statuts de la société sont celles prévues par la loi.

Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier émission ou rachat d'actions

Se reporter au paragraphe « Tableau des délégations en cours de validité ».

Accords conclus par la société, modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle

Néant.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération brute totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2009, par la société, par des sociétés contrôlées par votre société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, ou par la société qui contrôle votre société, au sens du même article :

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(en euros)	Exercice 2009	Exercice 2008
Cédric de Baillencourt, Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	397 493	382 703
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	–	–
Total	397 493	382 703
François Laroze, Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	386 424	370 634
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	–	–
Total	386 424	370 634

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2009		Exercice 2008	
(en euros)	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montant versés
Cédric de Baillencourt, Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	290 000	290 000	275 021	275 021
Rémunération variable	60 000	60 000	60 000	60 000
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	44 576	44 576	44 776	44 776
Avantages en nature	2 917	2 917	2 906	2 906
Total	397 493	397 493	382 703	382 703
François Laroze, Directeur général				
Rémunération fixe	246 000	246 000	196 500	196 500
Rémunération variable	116 000	116 000	150 000	150 000
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	–	–	–	–
Avantages en nature	24 424	24 424	24 134	24 134
Total	386 424	386 424	370 634	370 634

RAPPORT DE GESTION

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

(en euros)	Montants versés en 2009	Montants versés en 2008
Vincent Bolloré		
Jetons de présence	44 404	45 933
Autres rémunérations	1 462 500	1 465 000
Avantage en nature	3 672	3 672
Hubert Fabri		
Jetons de présence	26 637	26 888
Tantièmes	62 500	65 000
Olivier Roussel		
Jetons de présence	19 913	19 913
Bolloré		
Jetons de présence	3 050	3 050
Compagnie du Cambodge		
Jetons de présence	3 050	3 050
Total	1 625 726	1 632 506

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée au dirigeant mandataire social ni levée au cours de l'exercice.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Aucune action de performance n'a été attribuée au dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

Cédric de Bailliencourt, Président

Date d'entrée en fonction : 6 décembre 2007

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2009

(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010)

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Vice-Président-directeur général de Financière de l'Odéa ;
- Vice-Président-directeur général de Bolloré ;
- Président des Conseils d'administration de Compagnie des Tramways de Rouen, Financière Moncey et de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;
- Président-directeur général de Société Industrielle et Financière de l'Artois ;

- Président de Sofibol, Compagnie de Cornouaille, Compagnie de Guénolé, Compagnie de Guilvinec, Compagnie de Pleuven, Financière V, Financière de Beg Meil, Financière de Bréhat, Financière de Quiberon, Financière d'Ouessant, Financière de Loctudy, Financière du Perguet, Financière de Sainte-Marine, Financière de Pont-Aven, Imperial Mediterranean, Omnium Bolloré ;
- Gérant de Socarfi, Financière du Loch, Compagnie de Malestroit ;
- Administrateur de Bolloré, Bolloré Participations, Compagnie des Tramways de Rouen, Financière V, Financière Moncey, Omnium Bolloré, Saga, Sofibol, Société Industrielle et Financière de l'Artois, Financière de l'Odéa, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;
- Représentant permanent de Bolloré aux Conseils de Batscap et Socotab, de Financière V au Conseil de Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA).

Autres fonctions et mandats

- Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'administration d'Havas ;
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de surveillance de la Banque Jean-Philippe Hottinguer & Compagnie.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président du Conseil d'administration de Financière de Kéréon ;
- Administrateur délégué de Financière de Kéréon ;
- Administrateur de African Investment Company, Arlington Investissements, Elycar Investissements (précédemment dénommée Carlyle Investissements), Champ de Mars Investissements, Financière Nord-Sumatra, Cormoran Participations, Dumbarton Invest, Latham Invest, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale, BB Groupe, PTR Finances, Peachtree Invest, Renwick Invest, SFA, Sorebol, Swann Investissements et Technifin ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Plantations des Terres Rouges, Nord-Sumatra Investissements.

Autres fonctions et mandats

- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Socfinasia, Intercultures, Socfinde, Terrasia, Socfinal, Induservices SA, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Sogescol, Agro Products Investment Company, Red Lands Roses.

François Laroze, Directeur général

Date d'entrée en fonction : 6 décembre 2007

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2009

(le renouvellement de son mandat sera proposé lors d'un Conseil à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010)

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Directeur général de Financière Moncey ;
- Président de Compagnie de Port-Manech, Compagnie de la Pointe d'Arradon, Sofiprom, Financière de Redon, Socfrance, Financière de Concarneau, Financière Arnil, Financière du Letty, Financière de Plougastel, Financière de Ploërmel ;
- Représentant permanent de Bolloré à la présidence de Compagnie Saint-Gabriel, de Financière Arnil au Conseil de Financière de Cézembre, de Financière de Cézembre aux Conseils de MP 42 et de Société de Culture des Tabacs, de Omnium Bolloré à la présidence de Locronan, de Société Navale de l'Ouest au Conseil de Société Navale Caennaise, de Financière du Letty au Conseil de Société Navale de l'Ouest ;
- Liquidateur de Société Centrale de Représentation.

Autres fonctions et mandats

- Président de Upside, UMT ;
- Administrateur d'Havas Media France, Havas Sports.net ;
- Membre du Conseil exécutif d'Havas Media Africa.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur des sociétés African Investment Company SA, Bolloré Africa Logistics Côte d'Ivoire, Ecom, Internacional de Desarrollo Portuarios SA, Financière de Kéréon, Isamar, Movimientos Portuarios Internacionales SA, Operativa Internacional Portuaria SA, Participaciones e Inversiones, Participaciones Ibero Internacional, Puertos Development International SA, Progoza Investment SA, Sorebol SA, SDV Sénégal, SNO Investments Ltd, SNO Lines Ltd, Elder Dempster Lines UK.

Autres fonctions et mandats

- Directeur général de Hombard Publishing BV.

Vincent Bolloré, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 6 juin 2008 ^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2010

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président-directeur général de Bolloré et Bolloré Participations ;
- Président du Conseil d'administration (direction dissociée) de Financière de l'Odé ;
- Président de VEPB ;
- Directeur général d'Omnium Bolloré, Financière V, Sofibol ;
- Administrateur de Batscap, Bolloré, Direct 8, Matin Plus, Direct Soir, Financière Moncey, Financière de l'Odé, Financière V, Omnium Bolloré, Sofibol et VEPB ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de la Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, de la Société Bordelaise Africaine, de la Compagnie des Tramways de Rouen, d'IER ;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'administration de Bolloré Média ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge.

Autres fonctions et mandats

- Président du Conseil d'administration (direction dissociée) d'Havas ;
- Administrateur d'Havas, Havas Media France, Natixis ;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Fred & Farid.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président de Champ de Mars Investissements, Financière Nord-Sumatra, Nord-Sumatra Investissements et Financière du Champ de Mars ;
- Administrateur de BB Groupe, Champ de Mars Investissements, Financière Nord-Sumatra, Plantations des Terres Rouges, SDV Gabon, SDV Sénégal ;
- Administrateur délégué de Nord-Sumatra Investissements et Financière du Champ de Mars ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de SDV Cameroun, SAFA Cameroun, SDV Congo.

Autres fonctions et mandats

- Vice-Président de Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB) et Bereby Finances ;
- Administrateur de Centrages, Intercultures, Liberian Agricultural Company (LAC), Mediobanca, Plantations Nord-Sumatra Ltd, Red Lands Roses, Socfinaf Company Ltd, Socfinal, Socfinasia, Socfinco, Socfindo, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol), Socfin KCD ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de Bereby Finances, Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm), Société des Palmeraies de la Ferme Suisse et Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB) ;
- Cogérant de Brabanta.

Hubert Fabri⁽¹⁾, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 6 juin 2007 ^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2009

(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010)

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Vice-Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
- Administrateur de Bolloré, Financière Moncey, Financière de l'Odé, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Autres fonctions et mandats

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Vice-Président de Plantations des Terres Rouges ;
- Administrateur de Champ de Mars Investissements, Financière Nord-Sumatra, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale, SAFA Cameroun, Nord-Sumatra Investissements, Plantations des Terres Rouges.

Autres fonctions et mandats

- Président-directeur général de Socfinasia ;
- Président du Conseil d'administration de Be-fin, Intercultures, Induservices SA, Mopoli, Palmeraies du Cameroun, Socfinde, Socfinal, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol), Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Centrages, Plantations Nord-Sumatra Ltd, Socfinaf Company Ltd, Liberian Agricultural Company (LAC) ;
- Vice-Président de Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB) ;
- Administrateur de Mopoli Luxembourg, Okomu Oil Palm Company, Socfin KCD, Socfindo, Induservices SA, Socfinal, Terrasia ;
- Cogérant de Brabanta ;
- Représentant permanent de PF Représentation aux Conseils de Société des Palmeraies de la Ferme Suisse, Red Lands Roses, Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm).

(R) Renouvelé.

(1) Administrateur indépendant.

RAPPORT DE GESTION

Olivier Roussel⁽¹⁾, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2009^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2011

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Bolloré, Saga, Financière Moncey, Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Autres fonctions et mandats

- Président de la société ISTAC SAS ;
- Administrateur de Lozé et Associés.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

Néant.

Autres fonctions et mandats

- Administrateur de Bernard Global Investors Ltd.

Bolloré, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 6 juin 2008^(R)

Fin d'exercice des fonctions : 31 décembre 2010

Représentant permanent : Gilles Alix

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président de Compagnie Saint-Gabriel ;
- Administrateur de Bolloré Média, Direct Soir, IER, SFDM, Société de Culture des Tabacs et Plantations Industrielles, Financière Moncey, Direct 8, Financière de Cézembre, MP 42, Saga, Transisud, Batscap ;
- Membre du Conseil de surveillance de CSA TMO Holding.

Autres fonctions et mandats

- Administrateur d'Havas, Euromedia France (précédemment dénommée Société Française de Production), Fred & Farid ;
- Membre du Conseil de surveillance de Vallourec.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de SETV

Autres fonctions et mandats

Néant.

Compagnie du Cambodge, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 6 juin 2007^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2009

(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010)

Représentant permanent : Comte de Ribes

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur Compagnie des Tramways de Rouen, Financière Moncey, Rivaud Innovation, IER, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Autres fonctions et mandats

- Membre du Conseil de surveillance de Banque Jean-Philippe Hottinguer & Compagnie (ex-HR Banque).

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de SAFA Cameroun.

Autres fonctions et mandats

Néant.

(R) Renouvelé.

(1) Administrateur indépendant.

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ (ARTICLE L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE)

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration
**en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires
ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec
maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 (6^e résolution) :

Les augmentations de capital ne pourront dépasser 1 400 000 euros
Le montant nominal des valeurs constituant des titres d'emprunt
ne pourra excéder 200 000 000 euros

Validité de l'autorisation : vingt-six mois à compter de la date de
l'Assemblée générale extraordinaire (**jusqu'au 11 août 2011**)

Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration
**à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée
à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres
ou de valeurs mobilières donnant accès au capital**

Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 (7^e résolution) :

Validité de l'autorisation : vingt-six mois à compter de la date
de l'Assemblée générale extraordinaire (**jusqu'au 11 août 2011**)

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration
**en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes,
réserves, bénéfices ou autres**

Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 (8^e résolution) :

Les augmentations de capital ne pourront dépasser 1 400 000 euros
Validité de l'autorisation : vingt-six mois à compter de la date
de l'Assemblée générale extraordinaire (**jusqu'au 11 août 2011**)

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration
**en vue d'augmenter le capital par émission d'actions réservées
aux salariés**

Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 (9^e résolution) :

1 % du capital
Validité de l'autorisation : vingt-six mois à compter de la date
de l'Assemblée générale extraordinaire (**jusqu'au 11 août 2011**)

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18.-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Déclarant	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire (en euros)	Montant total de l'opération (en euros)	Référence AMF
Bolloré ⁽¹⁾	14/01/2009	Acquisition	153	1 699,00	259 947,00	209D0405
Bolloré ⁽¹⁾	16/01/2009	Acquisition	7	1 699,00	11 893,00	209D0406
Bolloré ⁽¹⁾	21/01/2009	Acquisition	9	1 699,00	15 291,00	209D0473
Bolloré ⁽¹⁾	03/02/2009	Acquisition	5	1 699,00	8 495,00	209D0725
Bolloré ⁽¹⁾	04/02/2009	Acquisition	1	1 699,00	1 699,00	209D0726
Bolloré ⁽¹⁾	19/02/2009	Acquisition	74	1 699,00	125 726,00	209D1185
Bolloré ⁽¹⁾	26/02/2009	Acquisition	4	1 699,00	6 796,00	209D1409
Bolloré ⁽¹⁾	27/02/2009	Acquisition	6	1 699,00	10 194,00	209D1410
Bolloré ⁽¹⁾	03/03/2009	Acquisition	10	1 699,00	16 990,00	209D1477
Bolloré ⁽¹⁾	18/11/2009	Cession	50	1 531,00	76 550,00	209D6440
Bolloré ⁽¹⁾	18/11/2009	Acquisition	50	1 531,00	76 550,00	209D6442

(1) Société contrôlée par Vincent Bolloré. Par ailleurs, la société Bolloré est administrateur de Financière Moncey.

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL, AINSI QUE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte aux actionnaires dans le présent rapport qui a été approuvé par le Conseil d'administration du 8 avril 2010, (i) de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, (ii) des informations relatives au gouvernement d'entreprise, (iii) des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ainsi que (iv à viii) des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différentes directions des divisions opérationnelles et des services centraux du Groupe. Ces travaux ont été conduits en particulier par les Directions des affaires juridiques et d'audit interne du Groupe, sous la supervision et la coordination de la Direction financière et de la Direction de la communication financière.

Les règles de contrôle interne du Groupe s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de consolidation des comptes, selon les méthodes de l'intégration globale ou de l'intégration proportionnelle.

COMPOSITION ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL

Conformément aux dispositions statutaires, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire et le Conseil peut, sous les conditions prévues par la loi, procéder à des nominations provisoires.

Le Conseil doit comprendre trois membres au moins et dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

La durée de leurs fonctions est de trois années et ils sont rééligibles.

Le Conseil est composé de six membres : Cédric de Bailliencourt (Président), Vincent Bolloré, Hubert Fabri, Olivier Roussel, Compagnie du Cambodge (représentée par le Comte de Ribes), Bolloré (représentée par Gilles Alix).

Parmi les six membres du Conseil et conformément aux critères d'indépendance retenus par le Conseil en séance du 9 avril 2009, Hubert Fabri et Olivier Roussel sont qualifiés d'indépendants.

POUVOIRS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'administration, en séance le 6 décembre 2007, a décidé de retenir l'option consistant à dissocier les fonctions de Président et de Directeur général et a nommé Cédric de Bailliencourt, Président et François Laroze, Directeur général.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Directeur général.

Toutefois, le Président soumet à l'approbation du Conseil toutes les opérations d'importance véritablement stratégique.

RÉUNIONS DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, les administrateurs peuvent être convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens, soit au siège social, soit en tout autre lieu.

Les convocations sont faites par le Président. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante.

Afin de permettre à un nombre maximal d'administrateurs d'assister aux séances du Conseil d'administration :

- les dates prévisionnelles de réunion sont fixées plusieurs mois à l'avance et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertation pour permettre la présence effective du plus grand nombre d'administrateurs ;
- le Conseil d'administration, en séance du 19 mars 2008, a adopté un règlement intérieur autorisant, à l'exception des opérations visées aux articles L. 232-1 (établissement des comptes annuels et du rapport de gestion) et L. 233-16 (établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe), la participation aux délibérations du Conseil au moyen de la visio-conférence.

MISSION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède, en outre, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée à chaque administrateur afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil.

Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Pour chaque Conseil, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque administrateur qui peut se faire communiquer toute information complémentaire jugée utile.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs à partir d'une information complète et avec le souci de centrer les échanges sur les questions importantes, notamment d'ordre stratégique.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni à deux reprises et a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 9 avril 2009 (taux de présence : 100 %)

- Activités et résultats ;
- Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2009 ;
- Autorisation au Président d'émettre des cautions, avals et garanties ;
- Conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Examen du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008.

Séance du 31 août 2009 (taux de présence : 66,66 %)

- Comptes semestriels consolidés au 30 juin 2009 ;
- Conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Répartition des jetons de présence ;
- Évaluation du fonctionnement et des méthodes de travail du Conseil.

ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DES MÉTHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL

Le Conseil d'administration, en séance du 31 août 2009, a été appelé à procéder à une évaluation de son fonctionnement et de ses méthodes de travail.

Elle a été menée dans la perspective de trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues;
- mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

La méthode utilisée, comme les années précédentes, est celle de l'auto-évaluation.

Concernant les résultats de l'évaluation, les administrateurs ont porté un jugement positif sur les modalités de fonctionnement du Conseil, qui ont notamment été améliorées par la mise en place d'un règlement intérieur autorisant la participation aux séances par la visioconférence.

S'agissant de la préparation et des débats des questions importantes, les administrateurs ont porté une appréciation favorable sur l'information mise à leur disposition, tant sur le plan de la pertinence que sur les délais d'obtention de cette information, laquelle permet une analyse de l'ensemble des questions qui sont examinées.

La composition du Conseil permet la réunion de compétences et d'expertises reconnues, notamment industrielles, financières, comptables et bancaires, qui s'expriment de façon permanente notamment en ce qui concerne l'analyse de l'information financière et apportent une contribution de grande qualité lors des débats et des prises de décisions.

Ainsi, l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009 a renouvelé le mandat d'administrateur d'Olivier Roussel.

COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil n'a pas de comités spécialisés, les administrateurs exerçant collégalement leurs fonctions.

Dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 (instituant l'obligation de mettre en place un Comité d'audit au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé), les administrateurs en séance du 9 avril 2009, ont décidé, eu égard à la nature et à la structure du Groupe de faire application des dispositions de l'article L. 823-20-1° du Code de commerce permettant aux entités contrôlées au sens de l'article L. 233-16 par une société elle-même soumise à l'obligation de mise en place d'un Comité d'audit, d'être exemptées de la création de ce Comité.

Ainsi, un Comité d'audit a été constitué au sein de la société Financière de l'Odet, société contrôlante, elle-même soumise à l'obligation de disposer d'un comité spécialisé.

Le Comité d'audit constitué par le Conseil d'administration de Financière de l'Odet le 9 avril 2009 est composé de deux administrateurs indépendants, Messieurs Alain Moynot et Lucien Vochel, nommés en considération de leur compétence et de leur expertise financière et ce jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le Comité d'audit est chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière par l'examen des projets de comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels avant leur présentation au Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect de la réglementation boursière;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques par l'examen avec le concours de l'audit interne des systèmes de contrôle interne, de la fiabilité des systèmes et procédures et de la pertinence des procédures d'analyse et du suivi des risques;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes par l'examen des risques pesant sur celle-ci et des mesures de sauvegarde pour atténuer les risques.

En outre, il lui appartient :

- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Alain Moynot assure la présidence du Comité d'audit.

Au cours de la première réunion du Comité qui s'est tenue le 25 août 2009, ont notamment été examinés les points suivants :

- examen des comptes consolidés au 30 juin 2009;
- arrêté du projet du règlement intérieur du Comité.

Le règlement intérieur du Comité a été arrêté par le Conseil d'administration de Financière de l'Odet en séance du 31 août 2009.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

L'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 1999 a fixé à 65 553 euros le montant global des jetons de présence que le Conseil peut allouer à ses membres, étant précisé que ce montant a été fixé jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Le Conseil du 31 août 2009 a décidé de reconduire les modalités de répartition antérieures, soit par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions des administrateurs.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La gouvernance de la société relève du rapport Afep-Medef octobre 2003 – *Le Gouvernement d'entreprises des sociétés cotées* –, des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées publiées en janvier 2007 et des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé publiées en octobre 2008 (disponibles sur www.medef.fr).

L'ensemble de ces textes ont été, en décembre 2008, consolidés pour former le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Le Conseil d'administration du 15 décembre 2008 appelé à se prononcer sur les recommandations émises par l'Afep et le Medef en octobre 2008, a décidé d'adhérer à ces recommandations, tout en précisant que la société n'avait pas procédé ni à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaires au profit des mandataires.

Le Conseil du 9 avril 2009 appelé à statuer sur l'examen de la situation de la société au regard des principes du gouvernement d'entreprise issus du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008, a pris acte que les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise correspondent aux recommandations et assurent ainsi la transparence au sein de la société.

Toutefois, le Conseil n'a pas de comités spécialisés, les administrateurs exerçant collégalement leurs fonctions.

Il est rappelé que dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008, le Comité d'audit a été implémenté au niveau de Financière de l'Odet, société contrôlante et elle-même soumise à l'obligation légale d'instituer un Comité d'audit, par un Conseil d'administration en date du 9 avril 2009.

En outre, les administrateurs, considérant que l'organisation effective des travaux du Conseil permettait de disposer d'une information complète à l'examen de toute opération significative, a opté pour l'adoption d'un règlement intérieur ayant pour finalité de faciliter la participation matérielle aux séances du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil appelé à se prononcer sur la qualification d'administrateur indépendant a décidé :

- d'écarter le critère d'ancienneté de douze ans, estimant que la durée des fonctions d'un administrateur témoigne de la reconnaissance de ses compétences et qu'elle ne pouvait, en tant que critère unique, remettre en cause son indépendance;
- de considérer que l'exercice d'un mandat d'administrateur dans une autre société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.

RAPPORT DE GESTION

Ainsi, le Conseil a considéré que pour être qualifié d'indépendant, un administrateur ne doit pas :

- être salarié ou mandataire social dirigeant de la société, de la société mère ou d'une société qu'elle consolide par intégration globale ou l'avoir été dans les cinq dernières années;
- être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son Groupe,
 - ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité;
- avoir de lien familial proche avec un mandataire social;
- avoir été auditeur de la société au cours des cinq années précédentes.

Enfin, le Conseil, prenant acte que le rapport consolidé recommande que les administrateurs possèdent un nombre significatif d'actions, a décidé, eu égard à la structure de l'actionnariat de la société, de ne pas se prononcer sur un nombre de titres précis à détenir.

MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

INFORMATIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont disponibles dans le rapport annuel.

DÉFINITION ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

D'après le cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers publié en janvier 2007, le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements;
 - l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale;
 - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs;
 - la fiabilité des informations financières, et d'une façon générale contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.
- Selon ce cadre, le contrôle interne recouvre les composantes suivantes :
- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures ou des modes opératoires, des outils ou pratiques appropriés;
 - la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités;
 - un système visant à recenser, analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques;
 - des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus, et conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs;
 - une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Cependant, comme indiqué dans le cadre de référence, il convient de préciser que le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et bien appliqué soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Dans la description qui suit, la notion de Groupe couvre l'ensemble de la société mère et des filiales consolidées. Cette description du système de contrôle interne a été réalisée à partir du cadre de référence élaboré par le groupe de Place mené sous l'égide de l'Autorité des marchés financiers, complété de son guide d'application. Les principes et les points clés contenus dans ce guide sont suivis lorsqu'ils sont applicables.

UN SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DES ORGANISATIONS DU GROUPE

CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE

Le système de contrôle interne du Groupe repose sur les principes suivants :

La séparation des fonctions

Garante de l'indépendance du contrôle, une dissociation des fonctions opérationnelles et financières a été mise en place à chaque niveau du Groupe. Les fonctions financières des entités assurent l'exhaustivité et la fiabilité des informations. Régulièrement, l'intégralité de ces données est transmise aux dirigeants et aux fonctions centrales (ressources humaines, juridique, finance...).

Des filiales autonomes et responsables

Le Groupe est organisé en divisions opérationnelles qui, en raison de la diversité de leurs activités, bénéficient d'une large autonomie dans leur gestion. Elles sont responsables de :

- la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à leurs spécificités;
- l'optimisation de leurs opérations et performances financières;
- la protection de leurs actifs;
- la gestion de leurs risques.

Ce système de délégation permet de responsabiliser les entités et d'assurer l'adéquation entre leurs pratiques et le cadre juridique de leur pays d'implantation.

Un support et un contrôle communs à l'ensemble des sociétés du Groupe

Le Groupe établit un référentiel de procédures comptables, financières et de contrôle, d'application obligatoire, directement accessible par les divisions opérationnelles sur l'intranet.

Le département d'audit interne évalue régulièrement le dispositif de contrôle des entités et leur suggère les propositions d'évolution les mieux adaptées.

Une politique de ressources humaines favorisant un bon environnement de contrôle interne

La politique de ressources humaines contribue à l'enrichissement d'un environnement de contrôle interne efficace par l'existence de définition de fonctions, d'un système d'évaluation reposant notamment sur la mise en place d'entretiens annuels, ou d'actions de formation.

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEURS MISSIONS

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

Le Conseil d'administration de la société mère du Groupe

Le Conseil d'administration veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et vérifications qu'il juge appropriées.

La Direction générale du Groupe

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace. En cas de défaillance du dispositif, elle veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

Le Comité mensuel de résultat

Chaque division, pour l'ensemble de son périmètre, présente mensuellement à la Direction générale du Groupe et aux fonctions centrales les indicateurs opérationnels et financiers de son activité, ainsi que l'analyse de leur évolution par rapport aux objectifs approuvés par la Direction générale.

Les organes d'administration des filiales

Dans chaque filiale du Groupe, l'organe d'administration examine la stratégie et les orientations de la société proposées par la Direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque mandataire reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les directions des filiales

Elles appliquent les orientations des organes d'administration au sein de chaque filiale. Assistées de leur service contrôle de gestion, elles s'assurent de l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. Elles reportent à la fois à leur organe d'administration et aux Comités de direction.

L'audit interne Groupe

Le Groupe dispose d'un département d'audit interne intervenant sur l'ensemble des entités du périmètre.

Ses missions reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la Direction générale, basé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale et un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, des missions de suivi et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou la Direction générale. Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen terme pour l'ensemble des entités du Groupe. Les auditeurs bénéficient de formations internes aux métiers des divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles.

L'audit a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer, dans le champ couvert par ses missions. Les rapports d'audit sont destinés aux sociétés auditées, aux divisions auxquelles elles sont rattachées et aux Directions financières et générales du Groupe.

Les Commissaires aux comptes

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. À ce titre, ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus. Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent une synthèse annuelle des conclusions de leurs travaux à la Direction financière et à la Direction générale du Groupe et au Comité d'audit.

Les comptes du Groupe sont certifiés conjointement par les cabinets Constantin Associés (nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2004), représenté par Thierry Quéron, et AEG Finances (nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2004), représenté par Philippe Bailly. Le renouvellement de leur mandat sera proposé à l'Assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

DESCRIPTION DU PROCESSUS DE CONTRÔLE INTERNE

CONFORMITÉ DES PRATIQUES AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

Les directions fonctionnelles du Groupe lui permettent :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informé en temps utile des modifications qui leur sont apportées ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

APPLICATION DES INSTRUCTIONS ET ORIENTATIONS FIXÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE

La Direction générale fixe les objectifs et orientations du Groupe et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

À cet égard, le processus budgétaire du Groupe constitue un engagement fort de la part des entités vis-à-vis de la Direction générale :

- Au cours du 4^e trimestre, chaque division opérationnelle établit, sur la base des orientations stratégiques fixées par la Direction générale, un budget, détaillant les perspectives de résultat et d'évolution de la trésorerie, ainsi que les principaux indicateurs permettant de mesurer les performances opérationnelles.
- Une fois validé par la Direction générale, ce budget, mensualisé, sert de référentiel au contrôle budgétaire. Une analyse des écarts entre cette projection budgétaire et le résultat mensuel est réalisée, chaque mois, au cours des comités de résultats réunissant la Direction générale du Groupe, les directions de division et les directions fonctionnelles du Groupe (ressources humaines, juridique, finance).

BON FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS INTERNES DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT CEUX CONCOURANT À LA SAUVEGARDE DE SES ACTIFS

La Direction des systèmes d'information a mis en place des procédures de sauvegarde et de sécurité permettant d'assurer la qualité et la sûreté de l'exploitation, y compris en cas de problème majeur.

Le processus de suivi des investissements, mené conjointement par la Direction des achats, la Direction du contrôle de gestion et la Direction des assurances, concourt à un suivi précis des actifs corporels du Groupe et à une sauvegarde de leur valeur d'utilité au travers de couvertures d'assurance appropriées.

Bien que décentralisé dans les divisions opérationnelles, le suivi des comptes clients fait l'objet d'un reporting mensuel à la Direction financière du Groupe, chargée de recenser les principaux risques de recouvrement sur clients et de mettre en place, avec les divisions, les actions correctives.

Le suivi de la trésorerie du Groupe est assuré par :

- la transmission quotidienne des performances de trésorerie des divisions ;
- l'actualisation mensuelle des prévisions de trésorerie du Groupe ;
- l'optimisation des risques liés aux taux de change et taux d'intérêt (étudiée au sein du comité des risques qui se réunit trimestriellement sous l'autorité de la direction financière) ;
- la disponibilité, auprès des partenaires financiers, d'en-cours de crédit à court, moyen et long termes.

FIABILITÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le processus d'élaboration des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle ; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'un examen limité au 30 juin et d'un audit complet au 31 décembre, qui portent à la fois sur les comptes sociaux des entités du périmètre et sur les comptes consolidés. Une fois arrêtés par le Conseil d'administration, ils donnent lieu à publication.

Le Groupe s'appuie sur les éléments suivants pour la consolidation des comptes :

- le service de consolidation du Groupe, garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation de l'entité consolidante ;
- le strict respect des normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation ;
- l'utilisation d'un outil informatique de renom, développé en 2005 pour s'adapter aux nouvelles technologies de transmission d'informations, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables ;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions opérationnelles ou des sociétés, permettant de positionner les traitements comptables au plus près des flux opérationnels.

Le processus du reporting financier

Les services trésorerie et contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

RAPPORT DE GESTION

Au sein de chaque division, les éléments du reporting financier sont validés par la Direction générale et communiqués sous la responsabilité de la Direction financière.

Les informations sont présentées sous un format standardisé respectant les règles et les normes de consolidation et facilitant ainsi la comparaison avec les éléments consolidés semestriels et annuels. Elles font l'objet de rapports spécifiques transmis à la Direction générale du Groupe.

Les reportings financiers mensuels sont complétés par des exercices de révision budgétaire en cours d'année afin d'ajuster les objectifs annuels en fonction des données les plus récentes.

LA PRÉVENTION ET LA MAÎTRISE DES RISQUES

La gestion des risques

Les litiges et risques sont suivis par chaque division. Par ailleurs, la Direction juridique ainsi que la Direction des assurances en ce qui concerne la gestion des sinistres, fournissent leur assistance pour tout contentieux important, ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière significative.

Les principaux risques ont été identifiés comme suit :

- **Risque de marché sur actions cotées.** Sous l'égide de la Direction financière du Groupe, un suivi régulier de la valeur des sociétés non consolidées est réalisé. Par ailleurs, à chaque clôture, la valeur de ces titres est réévaluée sur la base des derniers cours de Bourse.
- **Risque de liquidité.** Une gestion centralisée de la liquidité a été mise en place. Elle est placée sous la responsabilité de la Direction de la trésorerie du Groupe, qui s'assure du correct financement des activités du Groupe notamment à travers des financements bancaires diversifiés. Un ratio d'endettement et un ratio relatif à la capacité du Groupe à faire face au service de la dette sont régulièrement suivis.
- **Risque de taux.** La mise en place de couverture de taux d'intérêt dont les modalités sont détaillées dans les notes annexes est décidée par la Direction générale du Groupe.
- **Risque de crédit.** Un suivi mensuel du BFR est réalisé par la Direction de la trésorerie du Groupe. De plus, dans les principales divisions du Groupe, la gestion du risque de crédit est relayée par un *credit manager*. Le recours à l'assurance-crédit est privilégié et lorsque le crédit n'est pas couvert par une assurance, l'octroi de crédit est établi au niveau de compétence le plus adapté. Enfin, un suivi régulier des créances clients est effectué tant à l'échelon du Groupe que de la division et des dépréciations sont pratiquées au cas par cas lorsque cela est jugé nécessaire.
- **Risque de devise.** Le Groupe couvre ses principales opérations en devises. La gestion de la couverture est centralisée au niveau du Groupe pour la France et l'Europe. Une couverture sur le net des positions commerciales est pratiquée par la Direction de la trésorerie du Groupe à travers des achats ou ventes à terme de devises. Enfin, la mise en place d'un netting mensuel des flux intragroupe permet de limiter les flux échangés et de couvrir le net résiduel. Pour la division Énergie, les positions sont directement couvertes sur le marché.
- **Risques opérationnels.** Chaque division du Groupe est responsable de la gestion des risques industriels, environnementaux et de conformité auxquels elle est confrontée. Une analyse régulière de la nature des risques et des modalités de gestion s'y rapportant est effectuée par chaque direction de division. Par ailleurs, une supervision en est faite par le Comité des risques et la Direction des assurances du Groupe.
- **Risque juridique.** Pour limiter l'exposition à ces risques, la Direction juridique du Groupe veille à la sécurité et à la conformité juridique des activités du Groupe, en liaison avec les services juridiques des divisions. Lorsqu'un litige survient, la Direction juridique du Groupe s'assure de sa résolution au mieux des intérêts du Groupe.

Cartographie des risques

L'évaluation et le contrôle des risques inhérents au fonctionnement de chaque entité sont au cœur des préoccupations du Groupe. La démarche globale de cartographie des risques qui porte sur l'ensemble des métiers trouve aujourd'hui, par la mise en place d'un progiciel informatique notamment, une dimension active et régulière dans le suivi et la mise à jour des risques.

Les risques identifiés font l'objet d'une série de mesures détaillées dans les plans d'actions élaborés par les différents « propriétaires » de risques nommés au sein

de chaque division. L'objectif étant de maîtriser l'exposition à ces risques et donc de les réduire.

En 2009, cette structure a permis de réduire l'impact d'une partie des risques identifiés comme prioritaires.

Par ailleurs, l'actualisation de la cartographie des risques consolidée est validée par le Comité des risques.

UN RENFORCEMENT RÉGULIER DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies.

CODE DE DÉONTOLOGIE

Le Groupe a élaboré une Charte d'Éthique, que chaque division adapte à ses propres activités et à son propre environnement. La Charte d'Éthique est remise à l'ensemble des nouveaux collaborateurs.

Ainsi, au cours de l'exercice, le Code général de conduite des affaires des sociétés des divisions Transport du Groupe Bolloré, a été arrêté et édité, et sa diffusion, en cours depuis le début du mois de décembre 2009, fait l'objet de réunions de présentation aux personnels, et de sensibilisation aux thèmes qu'il recouvre. Ce Code détermine les principes, les règles de conduite et les comportements à adopter en matière de concurrence, de respect et de protection de l'environnement, d'hygiène et de sécurité, ainsi que de lutte contre la corruption. La fonction « éthique et conformité », rattachée à son plus haut niveau à la Direction générale du Groupe, est déclinée dans les divisions Transport, le Directeur éthique et conformité Transport ayant la tâche d'assurer le déploiement et le respect de ce Code de conduite.

LISTE D'INITIÉS

Le Groupe met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans un but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers.

MANUEL DE PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Les principales procédures financières mais aussi administratives et juridiques sont regroupées sur un intranet pour permettre la diffusion et la gestion du cadre normatif défini par le Groupe.

LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le secrétariat général adresse chaque année un questionnaire aux différentes entités sur les actions de développement durable dans les domaines de l'éthique, du social et de l'environnement.

Cette année, un logiciel de reporting a été installé au niveau du Groupe. Il permettra de consolider les données extra-financières émanant des divisions et de mettre en place les plans d'actions appropriés.

Un réseau de référents développement durable se constitue, il aura pour vocation de décliner au niveau des entités les enjeux identifiés dans le cadre du document stratégique de développement durable.

Le 12 avril 2010
Cédric de Baillencourt,
Président du Conseil d'administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FINANCIÈRE MONCEY

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Financière Moncey et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au

traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Levallois-Perret, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2009

22	Bilan consolidé
24	Compte de résultat consolidé
25	État du résultat global consolidé
26	Variation de la trésorerie consolidée
28	Variation des capitaux propres consolidés
29	Annexe aux comptes consolidés
29	Principes comptables – note 1
35	Principales variations de périmètre – note 2
35	Comparabilité des comptes – note 3
36	Notes sur le bilan – notes 4 à 23
45	Notes sur le compte de résultat – notes 24 à 28
48	Autres informations – notes 29 à 34
51	Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux
52	Liste des sociétés consolidées
53	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
<i>Goodwill</i>	4	0	0
Immobilisations incorporelles	5	0	0
Immobilisations corporelles	6	0	0
Titres mis en équivalence	8	196 083	179 044
Autres actifs financiers	9	152 644	107 186
Impôts différés	28	28	26
Autres actifs	10	0	0
Actifs non courants		348 755	286 256
Stocks et en-cours	11	0	0
Clients et autres débiteurs	12	0	0
Impôts courants	13	388	408
Autres actifs financiers	9	0	0
Autres actifs	14	10	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	30 337	30 030
Actifs courants		30 735	30 438
Total actif		379 490	316 694

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Capital		4 206	4 206
Primes liées au capital		4 490	4 490
Réserves consolidées		363 896	301 876
Capitaux propres, part du Groupe		372 592	310 572
Intérêts minoritaires		6 749	5 963
Capitaux propres	16	379 341	316 535
Dettes financières à long terme	20	0	0
Provisions pour avantages au personnel	18	54	60
Autres provisions	17	21	21
Impôts différés	28	10	6
Autres passifs		0	0
Passifs non courants		85	87
Dettes financières à court terme	20	0	3
Provisions (part à moins d'un an)	18	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	21	64	69
Impôts courants	22	0	0
Autres passifs	23	0	0
Passifs courants		64	72
Total passif		379 490	316 694

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2009	2008
Chiffre d'affaires	25-26	0	0
Achats et charges externes	26	(340)	(366)
Frais de personnel	26	(4)	(7)
Amortissements et provisions	26	6	6
Autres produits opérationnels	26	5	9
Autres charges opérationnelles	26	(6)	(3)
Résultat opérationnel	25-26	(339)	(361)
Coût net du financement	27	218	1 019
Plus-values (moins-values) de cessions des titres	27	0	0
Autres produits financiers	27	629	718
Autres charges financières	27	(257)	(84)
Résultat financier	25-27	590	1 653
Part dans le résultat net des entreprises associées	8	7 244	(9 990)
Impôts sur les résultats	28	(19)	(388)
Résultat net consolidé		7 476	(9 086)
Résultat net consolidé, part du Groupe		7 467	(9 172)
Intérêts minoritaires		9	86

RÉSULTAT PAR ACTION

16

(en euros)	2009	2008
Résultat net part du Groupe		
– de base	40,8	(50,2)
– dilué	40,8	(50,2)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	2009	2008
Résultat net consolidé de l'exercice	7 476	(9 086)
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)		
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées	0	0
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées	45 713	(77 177)
Autres variations du résultat global ⁽¹⁾	9 691	(70 707)
Résultat global	62 880	(156 970)
Dont		
– part du Groupe	61 916	(155 893)
– part des minoritaires	964	(1 077)
dont impôt sur juste valeur des instruments financiers	0	0

(1) Essentiellement variation de juste valeur des actifs destinés à la vente détenus par les entités en équivalence (respectivement 9 692 milliers d'euros au 31 décembre 2009 et – 70 746 milliers d'euros au 31 décembre 2008).

Il n'y a pas eu de transfert du résultat global vers le résultat au cours des exercices 2008 et 2009.

Cet état a été ajouté conformément aux dispositions de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » révisée.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

(en milliers d'euros)	2009	2008
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net part du Groupe	7 467	(9 172)
Part des intérêts minoritaires	9	86
Résultat net consolidé	7 476	(9 086)
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :		
– élimination des amortissements et provisions	249	77
– élimination de la variation des impôts différés	2	(17)
– autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité ⁽²⁾	(7 244)	9 990
– élimination des plus ou moins-values de cession	0	0
Autres ajustements		
– coût net du financement	(218)	(1 019)
– produits des dividendes reçus	(628)	(718)
– charges d'impôts sur les sociétés	17	405
Dividendes reçus		
– dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	23 061
– dividendes reçus des sociétés non consolidées	628	718
Impôts sur les sociétés décaissés	3	(1 426)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	(15)	(28)
– dont stocks et en-cours	0	0
– dont dettes	(5)	(40)
– dont créances	(10)	12
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	270	21 957
Flux d'investissement		
Décaissements liés à des acquisitions		
– immobilisations corporelles	0	0
– immobilisations incorporelles	0	0
– titres et autres immobilisations financières	0	(11 648)
Encaissements liés à des cessions		
– immobilisations corporelles	0	0
– immobilisations incorporelles	0	0
– titres	0	0
– autres immobilisations financières	0	0
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	0	0
Flux nets de trésorerie sur investissements	0	(11 648)

(en milliers d'euros)	2009	2008
Flux de financement		
Décaissements		
– dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	(11 978)
– dividendes versés aux minoritaires nets des impôts de distribution	(178)	(178)
– remboursements des dettes financières	0	0
Encaissements		
– augmentation des capitaux propres	0	0
– subventions d'investissements	0	0
– augmentation des dettes financières	0	0
Intérêts nets encaissés (décaissés)	218	1 019
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement	40	(11 137)
Incidence des variations de cours des devises	0	0
Variation de la trésorerie	310	(828)
Trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾	30 027	30 855
Trésorerie à la clôture ⁽¹⁾	30 337	30 027

(1) Voir note 15 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Correspond aux résultats des sociétés mises en équivalence.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Capital	Primes	Juste valeur IAS 39	Réserves de conversion	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2007	182 871	4 206	4 490	310 707	(101)	159 040	478 342	7 218	485 560
Transactions avec les actionnaires						(11 877)	(11 877)	(178)	(12 055)
Dividendes distribués						(11 978)	(11 978)	(178)	(12 156)
Autres ⁽²⁾						101	101		101
Éléments du résultat global				(146 760)	39	(9 172)	(155 893)	(1 077)	(156 970)
Résultat de l'exercice						(9 172)	(9 172)	86	(9 086)
Autres éléments du résultat global									
– Variation des réserves de conversion des entités contrôlées									
– Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées				(76 014)			(76 014)	(1 163)	(77 177)
– Autres éléments du résultat global des mises en équivalence				(70 746)	39		(70 707)		(70 707)
Capitaux propres au 31 décembre 2008	182 871	4 206	4 490	163 947	(62)	137 991	310 572	5 963	316 535
Transactions avec les actionnaires						104	104	(178)	(74)
Dividendes distribués							0	(178)	(178)
Autres ⁽²⁾						104	104		104
Éléments du résultat global				54 450	(9)	7 475	61 916	964	62 880
Résultat de l'exercice						7 467	7 467	9	7 476
Autres éléments du résultat global									
– Variation des réserves de conversion des entités contrôlées									
– Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées				44 758			44 758	955	45 713
– Autres éléments du résultat global des mises en équivalence				9 692	(9)	8	9 691		9 691
Capitaux propres au 31 décembre 2009	182 871	4 206	4 490	218 397	(71)	145 570	372 592	6 749	379 341

(1) Voir note 16 – Capitaux propres.

(2) Effets des plans d'options de souscription d'actions Bolloré SA attribués par Bolloré SA aux salariés du Groupe Financière Moncey. Les modalités d'attribution de ces options sont décrites dans le document de référence du Groupe Bolloré au 31 décembre 2009. Aucun nouveau plan n'a été attribué en 2009.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

A – FAITS MARQUANTS

Néant.

B – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

B.1 – Informations relatives à l'entreprise

Financière Moncey est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social se situe au 31-32 quai de Dion-Bouton, 92 811 Puteaux. La société est cotée à Paris. En date du 8 avril 2010, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés du Groupe Financière de Moncey au 31 décembre 2009. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 11 juin 2010.

B.2 – Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2009 sont établis conformément au référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2009 (consultable à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm#adopted-commission). Ce référentiel comprend les normes comptables internationales et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) et par son prédécesseur, le Standard Interpretation Committee (SIC). Les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

B.3 – Évolutions normatives

1. Nouvelles normes applicables à compter de 2009

Les nouveaux textes appliqués en 2009, et impactant les états financiers du Groupe sont décrits ci-dessous : L'application de ces normes affecte uniquement le format et l'étendue des informations présentées dans les comptes.

• IFRS 8 « Secteurs opérationnels » et IAS 36 « Dépréciation d'actifs » amendée par IFRS 8

Cette norme annule et remplace la norme IAS 14 « Information sectorielle ». IFRS 8 traite de la présentation de données relatives aux secteurs opérationnels du Groupe, extraites du reporting interne, et utilisées par le principal décideur opérationnel, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer les ressources. IAS 14 imposait la présentation d'une information selon deux niveaux par secteur d'activité et par secteur géographique. L'application de cette norme, qui constitue un changement de méthode, est sans incidence sur les états financiers du Groupe.

En effet, l'activité de Financière Moncey et de son unique filiale intégrée globalement étant une activité de portefeuille, la présentation des secteurs opérationnels n'apporte pas d'information pertinente.

• Révision de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers »

Cette révision vise à uniformiser les informations fournies dans les états financiers des entités, et introduit la notion de « résultat global ». Elle est sans incidence sur la situation financière du Groupe.

Les modifications apportées à la présentation des états financiers du Groupe concernent essentiellement :

- le tableau de variation des capitaux propres : celui-ci présente désormais séparément les transactions avec les actionnaires, les autres composantes étant incluses dans l'état de « résultat global » ;
- un nouvel état faisant suite au compte de résultat : celui-ci présente les variations du résultat global de l'exercice.

D'autre part, les nouveaux textes suivants, applicables dès 2009, sont sans impact sur les états financiers du Groupe :

• Amendements d'IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation »

Cet amendement précise que les instruments financiers remboursables à la juste valeur au gré du porteur et les obligations générées par une liquidation doivent être classés en capitaux propres et non plus en passif.

Le Groupe ne détient pas à ce jour ce type d'instruments financiers et n'est donc pas concerné par ce texte.

• Amendements d'IAS 27 et IFRS 1 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée »

Ce texte ne concerne que les états financiers individuels. Il est donc sans effet sur les comptes consolidés du Groupe.

• Amendement d'IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulation »

Cet amendement précise que les conditions d'acquisition de droits sont, soit des conditions de service, soit des conditions de performances ; les autres critères d'un paiement fondé sur des actions ne constituant pas des conditions d'acquisition des droits.

D'autre part, cet amendement indique que toutes les annulations, quelle que soit l'origine, doivent faire l'objet du même traitement.

L'application de ce texte est sans effet sur les comptes consolidés du Groupe.

• Amendement à IFRIC 9 et IAS 39 « Dérivés incorporés »

Ces amendements ont pour objet de clarifier le traitement comptable des dérivés incorporés pour les entités qui mettent en œuvre les amendements « reclassements d'actifs financiers » publiés par l'IASB en octobre 2008.

• Amendement à IFRS 7 « Amélioration à fournir sur les instruments financiers »

Cet amendement requiert une information complémentaire sur la juste valeur et le risque de liquidité. Ce texte introduit également une hiérarchie de la juste valeur.

• IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »

Cette interprétation traite de la comptabilisation des programmes de fidélisation, correspondant à l'octroi aux clients de droits à avantages utilisables dans le futur.

Le Groupe n'a pas identifié de programme de fidélisation à ce jour relevant de cette interprétation.

• IFRIC 15 « Contrats de construction immobilière »

Cette interprétation s'applique aux accords portant sur la construction d'un bien immobilier. Il précise, pour ce type d'accord, le champ d'application et le mode de comptabilisation du chiffre d'affaires.

• IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net en devises »

Cette interprétation s'applique à une entité qui couvre un risque de change lié à ses participations nettes dans des activités à l'étranger ; il clarifie certains principes de la couverture d'investissement net.

Le Groupe ne détient pas ce type d'instrument financier.

• Amélioration annuelle des normes IFRS (applicable au 1^{er} janvier 2009)

Ce texte précise et clarifie les conditions d'application de certaines normes.

L'application de ce texte est sans effet sur les comptes consolidés du Groupe.

• Amendement de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts »

Cet amendement supprime l'option de comptabilisation en charges des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, ou la construction d'un actif qualifié, c'est-à-dire nécessitant une longue période de préparation avant d'être utilisé ou vendu. Ces coûts doivent être comptabilisés comme une composante du coût de l'actif.

Dans le cadre de la première application de cette norme, le Groupe a retenu la date d'entrée en vigueur de la norme, comme date de début d'incorporation des coûts d'emprunts portant sur des actifs éligibles.

Le nombre d'actifs éligibles étant très limité, l'application de ce texte n'a pas d'effet significatif sur les états financiers de la période considérée.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2. Normes d'application obligatoire à compter de 2009 mais non encore adoptées par l'Union européenne

Le Groupe estime, à la date des présents états financiers, ne pas être concerné par l'application des textes suivants :

• Révision d'IFRS 1 « Première adoption des IFRS »

Le Groupe, appliquant déjà les IFRS, n'est pas concerné par ce texte.

3. Normes et interprétations non anticipées

Les états financiers du Groupe n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2009 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009 et postérieurement, qu'elles soient ou non adoptées par l'Union européenne à la date de publication des comptes.

• Révision d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et amendement d'IAS 27 « États financiers consolidés et individuels »

Cette norme révisée entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009. Elle revoit les modalités de comptabilisation des regroupements d'entreprises et des variations d'intérêt dans les filiales après obtention du contrôle. Cette révision est d'application prospective.

• Amendement à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »

Ce texte constitue un amendement à IFRIC 14 « IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction », interprétation relative à la norme IAS 19 « Avantages au personnel ». Cet amendement s'applique aux entités soumises aux exigences de financement minimal et qui effectuent un paiement anticipé au titre des contributions destinées à satisfaire certaines exigences. Ce texte permet aux entités concernées de comptabiliser ce versement anticipé comme un actif.

Le Groupe estime, à la date des présents états financiers, ne pas être concerné par l'application des nouveaux textes suivants :

• IFRIC 12 « Accords de concession de services »

L'interprétation IFRIC 12 est appliquée aux contrats de concession ayant simultanément les caractéristiques suivantes :

- la prestation liée au contrat revêt la nature de service public ;
- le concédant contrôle ou régule les services fournis, et fixe notamment le tarif de la prestation ;
- les infrastructures reviennent au concédant à l'issue du contrat.

IFRIC 12 énonce les principes généraux de comptabilisation et d'évaluation des obligations et des droits correspondants relatifs aux accords de concession de services.

Le Groupe n'exploitant pas de concession n'est pas concerné par ce texte.

• IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires »

Ce texte précise le traitement comptable de la distribution de dividende en nature, et plus précisément la date de comptabilisation, le mode d'évaluation et la classification comptable de l'opération.

• IFRIC 18 « Transferts d'actifs des clients »

Ce texte s'applique à la comptabilisation de transferts de certains actifs reçus des clients dans le but de connecter les clients à un réseau, ou bien de permettre aux clients d'accéder à la fourniture de biens ou de services.

• IFRIC 19 « Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »

Cette interprétation précise le traitement comptable à appliquer lors d'un remboursement de passif financier par émission d'actions.

Ce texte indique que l'écart entre la valeur nette comptable du passif financier et le montant de la contrepartie payée pour son extinction, doit être comptabilisé en résultat.

• Amendement à IAS 39 « Éléments couverts éligibles »

Cet amendement fournit des précisions sur les éléments pouvant être désignés comme éléments couverts ; ce texte précise notamment que la valeur temps ne doit pas être prise en compte dans une relation de couverture et spécifie que l'inflation ne peut être désignée comme élément couvert que dans certaines conditions.

• Amendement à IFRS 2 « Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie »

Cet amendement a pour objet de clarifier le traitement comptable du paiement fondé sur des actions, réglé en trésorerie, dans le cadre de certains accords. Selon ces accords, la filiale reçoit des biens ou des services de la part d'employés ou de fournisseurs, la société mère ou une autre entité du groupe effectuant le paiement.

• Amendement à IAS 32 « Classement des droits de souscription émis »

Cet amendement porte sur les droits de souscription émis et libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur.

Ce texte requiert que, lorsque certaines conditions sont remplies, ces droits de souscription soient classés en capitaux propres, quelle que soit la devise dans laquelle le prix d'exercice est libellé. Jusqu'à présent, ces droits de souscription étaient comptabilisés en instruments dérivés, au passif.

Le Groupe a commencé l'examen des nouveaux textes suivants :

• Amélioration annuelle des normes IFRS (applicable pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009)

Ce texte précise et clarifie les conditions d'application de certaines normes.

• Version révisée d'IAS 24 « Informations relatives aux parties liées »

La révision d'IAS 24 simplifie les dispositions relatives à l'information à fournir concernant les entités liées à une administration publique. Elle clarifie également la définition d'une partie liée.

• IFRS 9 « Instruments financiers » (phase 1 : classification et évaluation des actifs financiers)

Cette norme a pour objectif d'améliorer la comparabilité et de faciliter la compréhension des états financiers. Elle constitue le premier volet de la réforme de la norme IAS 39 sur les instruments financiers et elle porte sur la classification et l'évaluation des actifs financiers.

Le nombre de catégories d'actifs financiers a été réduit à deux (contre quatre précédemment) et l'évaluation se fait désormais soit à la juste valeur par résultat (avec option juste valeur par capitaux propres uniquement pour les actifs stratégiques), catégorie par défaut, soit au coût amorti sous conditions d'accès. Ainsi, pour déterminer si un actif doit être évalué au coût amorti, il convient de se référer au modèle de management de l'entité, ainsi qu'aux caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie attachés à l'actif financier. Si l'objectif est de recevoir des flux constituant uniquement le remboursement de capital et le paiement d'intérêts, l'actif doit être évalué au coût amorti.

B.4 – Nouvelle réglementation fiscale en France, applicable au 1^{er} janvier 2010

La loi de finance pour 2010, votée en décembre 2009, a supprimé la Taxe Professionnelle (TP) pour la remplacer par la Contribution Économique Territoriale (CET).

La CET se compose de deux éléments qui sont :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle taxe professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

En outre, le Conseil national de la comptabilité a publié, le 14 janvier 2010, un communiqué relatif au traitement comptable de la CET, dans les états financiers consolidés en normes IFRS. Selon le CNC, il convient de distinguer les deux composantes de la CET :

- la CFE, présentant des caractéristiques similaires à celles de la TP, tant en matière de base que de plafonnement, doit être comptabilisée tout comme la TP, en charge opérationnelle ;
- en ce qui concerne la CVAE, le CNC précise qu'il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement, pour déterminer la qualification de la CVAE.

Le Groupe estime que la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat, telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« Impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). D'autre part, le Groupe a également pris en considération les précisions fournies par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009, relatives au champ d'application de la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat ». L'IFRIC indique notamment que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat, a conduit le Groupe à comptabiliser un impôt différé passif au 31 décembre 2009, en contrepartie d'une charge d'impôt différé pour un montant de – 86 milliers d'euros.

La charge correspondante constatée chez les entités mises en équivalence dans le périmètre Financière Moncey est incluse dans la ligne « Part dans le résultat net des entreprises associées ».

Le reclassement de la CVAE en impôt n'aura en conséquence pas d'impact de présentation sur les comptes 2010, affectant essentiellement les sociétés mises en équivalence.

B.5 – Modalités de première application des IFRS

En tant que premier adoptant des IFRS, le Groupe a retenu les options de première application suivantes, prévues par IFRS 1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités ;
- le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition aux IFRS a été considéré comme nul ;
- le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, sur les avantages au personnel, a été imputé sur les capitaux propres ;
- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations ;
- seuls les plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1^{er} janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

B.6 – Méthodes de consolidation

1. Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque participation l'ensemble des éléments permettant de caractériser le type de contrôle qu'il exerce.

Les sociétés qui sont non significatives par rapport aux états financiers consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Leur matérialité est appréciée avant chaque clôture annuelle.

2. Opérations intragroupe

Opérations n'affectant pas le résultat consolidé

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés :

- dans leur totalité entre les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible de l'entreprise contrôlée conjointement en cas de transactions effectuées :
 - entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
 - entre deux entreprises intégrées proportionnellement.

Opérations affectant le résultat consolidé

L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée :

- à 100 % pour les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible dans les cas suivants en cas de transactions effectuées :
 - entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
 - entre deux entreprises intégrées proportionnellement,
 - entre une société mise en équivalence et une société intégrée globalement.

3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du

Groupe, et qui ne sont pas en situation d'hyperinflation, sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en « autres produits et charges financiers » pour les transactions financières.

Les pertes et gains de change sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en résultat financier pour les transactions financières.

5. Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe utilise la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai.

La différence constatée entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition constitue le *goodwill*.

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément de l'écart d'acquisition s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupements d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

6. Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans changement de méthode de consolidation

Acquisition d'intérêts complémentaires dans une entité consolidée

En l'absence de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS, le Groupe continue d'appliquer la méthode retenue selon le référentiel français, et constate en *goodwill* la différence entre le prix d'acquisition des intérêts minoritaires et la quote-part de situation nette acquise.

Diminution du pourcentage d'intérêt dans une filiale consolidée sans modification de la méthode de consolidation

En l'absence de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS, le Groupe continue d'appliquer la méthode retenue selon le référentiel français, et comptabilise en résultat l'écart entre le prix de cession des titres et la quote-part de situation nette cédée.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

7. Transfert interne de titres consolidés avec variation du pourcentage d'intérêt

En l'absence de dispositions spécifiques, le Groupe a appliqué le traitement comptable suivant :

- les titres des entités intégrées sont remis en valeur historique et les résultats internes sont éliminés. L'effet de la variation des intérêts détenus est reflété directement dans les capitaux propres part du Groupe en contrepartie des intérêts minoritaires, sans impact sur le total des capitaux propres.

B.7 – Règles et méthodes d'évaluation

Les méthodes décrites ci-dessous sont appliquées le cas échéant au Groupe.

1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour :

- les durées d'amortissement des immobilisations ;
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
- l'estimation des justes valeurs ;
- la valorisation des paiements en actions (IFRS 2) ;
- l'activation des déficits reportables.

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

2. Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels le Groupe intervient en tant que preneur sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

En application de l'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un contrat comporte une location », le Groupe revoit les contrats de fournitures de prestations de biens et de services afin de déterminer si ces contrats octroient également à l'acheteur un droit d'usage de certains actifs. Les équipements ainsi identifiés sont comptabilisés comme décrits dans ce paragraphe en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Les paiements relatifs à ces actifs sont isolés du total des paiements relatifs au contrat.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Les charges de loyer, en vertu d'un contrat de location simple, sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

3. Coût net du financement

Ce coût comprend les charges d'intérêt sur la dette, les intérêts perçus sur placements de trésorerie et le cas échéant, les variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture, et ayant pour sous-jacent des éléments de l'endettement net du Groupe.

4. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les dépréciations d'actifs financiers, le résultat de change concernant les transactions financières, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations des provisions financières et le cas échéant, les variations de valeur des produits dérivés non qualifiés de couverture et portant sur les éléments composant l'endettement net.

5. Impôts sur les résultats

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill* ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le Groupe reconnaît de manière systématique un impôt différé sur le retraitement des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement, et la comptabilisation des engagements de retraite.

6. Goodwill

Le *goodwill* correspond à l'écart constaté, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de l'entité acquise et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs et passifs identifiables de la société. Les *goodwill* relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « titres mis en équivalence ».

Les *goodwill* relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *Goodwill* ». Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle. Il est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Un *goodwill* est également constaté lorsque le montant d'un engagement d'achat d'intérêts minoritaires excède la part des réserves des minoritaires représentative de ces intérêts.

7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles des entités contrôlées et mises en équivalence comprennent principalement des droits d'exploitation et des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée probable d'utilisation ;
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux qui sont encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions, installations spécifiques	8 à 25 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 15 ans

Les durées d'amortissement sont revues périodiquement pour vérifier leur pertinence.

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

9. Dépréciations d'actifs non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

10. Titres des sociétés mises en équivalence

Les prises de participation dans les sociétés associées sont comptabilisées selon IAS 28 à compter de l'acquisition de l'influence notable. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société associée est comptabilisée selon IFRS 3. Le *goodwill* ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

L'application de la norme IAS 28 nécessite le suivi, à chaque clôture, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés. Il se traduit par la prise en compte, dans la quote-part de résultat revenant au Groupe, d'un amortissement des actifs amortissables identifiés sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition et d'un ajustement au titre des éventuelles pertes de valeur comptabilisées par l'entreprise associée.

Un test de dépréciation est effectué dès qu'un indice objectif de perte de valeur est identifié, comme une baisse importante du cours de la participation, l'anticipation d'une baisse notable des flux de trésorerie futurs, ou toute information indiquant de probables effets négatifs significatifs sur les résultats de l'entité.

La valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est alors testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (voir supra).

11. Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des actifs disponibles à la vente, des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat et des prêts, dépôts et obligations.

Les actifs financiers courants comprennent les clients et autres débiteurs, la trésorerie et équivalent de trésorerie, et la part à moins d'un an des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat, et des prêts, dépôts et obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

11.1. Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement des titres de participation de sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents.

Les variations de juste valeur temporaires sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles sont transférées en résultat au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente significative ou durable par rapport au coût d'acquisition, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Pour les titres en moins-value à la clôture, le Groupe reconnaît de manière systématique une perte de valeur définitive en résultat lorsque le cours de Bourse d'un titre coté est inférieur de plus de 30 % à son coût d'acquisition, ou qu'il est inférieur au coût d'acquisition depuis deux ans. Concernant les participations dans les holdings cotées du Groupe, s'agissant d'investissements de structure à long terme, les critères de dépréciation systématique retenus sont une moins-value de 40 % par rapport au coût d'acquisition, ou une moins-value constatée sur une période de quatre ans.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation significative ou durable, une dépréciation irréversible est constatée en résultat.

Les cessions partielles de titres sont effectuées en utilisant la méthode FIFO.

11.2. Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les actifs de transaction à long terme, le cas échéant des instruments financiers dérivés. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées en résultat financier à chaque clôture.

11.3. Prêts, créances, dépôts et obligations

La catégorie « Prêts, créances, dépôts et obligations » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances et les obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du « taux d'intérêt effectif ».

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

11.4. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Les créances clients du Groupe sont provisionnées sur une base individuelle, en tenant compte de l'âge de la créance et des informations externes permettant d'évaluer la santé financière du créancier.

Les créances cédées à des tiers, par le biais de contrats de mobilisations de créances commerciales sont maintenues dans le poste clients lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe, les emprunts et dettes financières étant majorés à due concurrence.

11.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se compose des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

12. Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

13. Titres d'autocontrôle

Les titres de la société consolidante détenus par le Groupe sont comptabilisés le cas échéant en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de ces titres sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

14. Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

15. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions portant sur les actions de la société mère ainsi que de ses filiales sont définies par la norme IFRS2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération. Les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges linéairement sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans rembour-

sables en actions, et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans remboursables en numéraire.

Ils sont évalués lors de leur attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

16. Engagements envers le personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite, ainsi que la couverture des frais médicaux accordée aux retraités de certaines filiales.

Les engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi concernent majoritairement les filiales de la zone euro (France).

— Régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

La valorisation des engagements liés aux avantages du personnel fait intervenir des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de liquidation de droit, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant les taux d'intérêt des obligations privées à long terme de première catégorie (taux de référence utilisé : IBoxx) à la date d'évaluation.

Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant :

- lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis aux ayants droit dès l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge ;
- pour les droits non encore acquis aux ayants droit au moment de l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux ayants droit.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Seule la part de gains et pertes actuariels, excédant 10 % du plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice, est comptabilisée en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel du régime concerné, soit de 9,8 ans en moyenne au niveau du Groupe (méthode du « corridor »).

La charge actuarielle comptabilisée en résultat opérationnel pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier, le rendement attendu des actifs, le coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

— Régimes à cotisations définies

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en frais de personnel lorsqu'elles sont encourues.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont provisionnés au bilan. Il s'agit des engagements relatifs aux gratifications liées à l'ancienneté.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

Les charges relatives à ces engagements sont comptabilisées en résultat opérationnel.

17. Passifs financiers et endettement financier net

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières, concours bancaires courants, les fournisseurs et comptes rattachés ainsi que les instruments financiers à la juste valeur par le résultat.

Les passifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat.

Les passifs financiers courants comprennent la part à moins d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat et les fournisseurs et comptes rattachés.

Les emprunts et autres dettes financières similaires sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers de transaction sont maintenus en juste valeur avec une contrepartie au compte de résultat.

La définition de l'endettement financier net du Groupe respecte la recommandation n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009, du Conseil national de la comptabilité, relative aux entreprises sous référentiel comptable international, étant précisé que tous les instruments financiers dérivés ayant pour sous-jacent un élément de l'endettement net sont inclus dans l'endettement net.

18. Engagement d'achat d'intérêts minoritaires

Le Groupe comptabilise les engagements d'achat d'intérêts minoritaires en dettes d'acquisition d'immobilisations financières dans le poste « Autres passifs courants/non courants » avec pour contrepartie un *goodwill* si le montant de l'engagement excède la valeur des intérêts minoritaires à acquérir.

La juste valeur des engagements est revue à chaque clôture et le montant de la dette est ajusté en conséquence.

La dette est actualisée pour tenir compte des effets du temps jusqu'à la date prévue de réalisation de l'engagement.

19. Information sectorielle

L'activité de Financière Moncey et de son unique filiale intégrée globalement étant une activité de portefeuille, l'information sectorielle est en lecture directe dans les comptes.

NOTE 2 – PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

EXERCICE 2009

Néant.

EXERCICE 2008

Les sociétés Printex Europe SA et Automatic Systems America (USA) Inc., n'ayant plus d'activité, ont été déconsolidées sur le premier semestre de l'exercice 2008.

NOTE 3 – COMPARABILITÉ DES COMPTES

Aux variations de périmètre de consolidation et aux modifications de présentation détaillées ci-dessous près, les comptes de l'exercice 2009 sont comparables à ceux de l'exercice 2008.

APPLICATION D'IAS 1 RÉVISÉE ET IFRS 8

Les normes IAS 1 « Présentation des états financiers » révisée et IFRS 8 « Secteurs opérationnels » ont été appliquées pour la première fois en 2009. L'application de ces normes n'a pas d'effet sur les comptes du Groupe.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 4 – GOODWILL

Néant.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Néant.

NOTE 6 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Néant.

NOTE 7 – CONTRATS DE LOCATION

Néant.

NOTE 8 – TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

(en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2008	179 044
Variation du périmètre de consolidation	7
Quote-part de résultat	7 244
Autres mouvements ⁽¹⁾	9 788
Au 31 décembre 2009	196 083

(1) Dont 9 692 milliers d'euros au titre de la variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente des entités mises en équivalence.

VALEUR CONSOLIDÉE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

	Au 31/12/2009		Au 31/12/2008	
	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence
(en milliers d'euros)				
Société Industrielle et Financière de l'Artois	6 936	193 968	(10 143)	176 958
Rivaud Innovation	43	1 743	(117)	1 700
Socarfi	265	372	270	386
Total	7 244	196 083	(9 990)	179 044

ÉVALUATION DES TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Conformément à la norme IAS 28, la valeur des participations mises en équivalence est testée à la date de clôture dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation.

Aucune dépréciation n'est apparue nécessaire au 31 décembre 2009.

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2009
(en milliers d'euros)

	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Dont non courant	Dont courant
Actifs disponibles à la vente	164 510	(11 866)	152 644	152 644	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	0	0	0	0	0
Total	164 510	(11 866)	152 644	152 644	0

Au 31 décembre 2008
(en milliers d'euros)

	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Dont non courant	Dont courant
Actifs disponibles à la vente	118 797	(11 611)	107 186	107 186	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	0	0	0	0	0
Total	118 797	(11 611)	107 186	107 186	0

DÉTAIL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008 Valeur nette	Acquisitions	Cessions	Variation juste valeur	Dépréciation constatée en résultat	Autres mouvements	Au 31/12/2009 Valeur nette
Actifs disponibles à la vente	107 186	0	1	45 713	(256)	0	152 644
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	0	0	0	0	0	0	0
Total	107 186	0	1	45 713	(256)	0	152 644

Aucun titre n'est en situation de moins-value temporaire au 31 décembre 2009.

DÉTAIL DES PRINCIPAUX ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

	Au 31/12/2009		Au 31/12/2008	
Sociétés (en milliers d'euros)	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable
Financière de l'Odet	4,93 %	69 941	4,93 %	47 048
Autres titres cotés		0		0
Sous-total titres cotés		69 941		47 048
Socphipard	4,87 %	1 193	4,87 %	1 449
Financière V ⁽¹⁾	12,18 %	46 652	12,18 %	33 285
Omnium Bolloré ⁽¹⁾	17,10 %	33 895	17,10 %	24 442
Autres titres non cotés		963		962
Sous-total titres non cotés		82 703		60 138
Total		152 644		107 186

(1) Le Groupe détient directement et indirectement des participations dans Omnium Bolloré et Financière V, holdings intermédiaires de contrôle du Groupe Bolloré. Ces titres ont été valorisés par transparence à partir des valeurs d'équivalence calculées en fonction de la quote-part de capitaux propres consolidés du groupe Financière de l'Odet et par transparence des cours de Bourse de Financière de l'Odet et de Bolloré.

Les titres de participation cotés sont évalués au cours de Bourse (voir note 33).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 10 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Néant.

NOTE 11 – STOCKS ET EN-COURS

Néant.

NOTE 12 – CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Néant.

NOTE 13 – IMPÔTS COURANTS – ACTIF

	Au 31/12/2009			Au 31/12/2008		
(en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Impôts courants – actif	388	0	388	408	0	408
Total	388	0	388	408	0	408

NOTE 14 – AUTRES ACTIFS COURANTS

	Au 31/12/2009			Au 31/12/2008		
(en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Comptes de régularisation	10	0	10	0	0	0
Total	10	0	10	0	0	0

NOTE 15 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	Au 31/12/2009			Au 31/12/2008		
(en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	1	0	1	0	0	0
Conventions de trésorerie – actif	30 336	0	30 336	30 030	0	30 030
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 337	0	30 337	30 030	0	30 030
Conventions de trésorerie – passif	0	0	0	0	0	0
Concours bancaires courants	0	0	0	(3)	0	(3)
Trésorerie nette	30 337	0	30 337	30 027	0	30 027

NOTE 16 – CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2009, le capital social de Financière Moncey s'élève à 4206033 euros, divisé en 182 871 actions ordinaires d'un nominal de 23 euros chacune et entièrement libérées. Au cours de la période close le 31 décembre 2009, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 182 871 actions.

ÉVOLUTION DU CAPITAL

Aucune évolution du capital de la société mère n'a été constatée durant l'exercice 2009.

Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de Financière Moncey sont soumis à l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Groupe suit en particulier l'évolution du ratio endettement net/capitaux propres totaux.

L'endettement net utilisé est présenté en note 20 – Endettement financier.

Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ MÈRE

La société mère n'a procédé à aucun versement de dividende au cours de l'exercice 2009.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2009	2008
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – de base	7 467	(9 172)
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – dilué	7 467	(9 172)

Nombre de titres émis au 31 décembre	2009	2008
Nombre de titres émis	182 871	182 871
Nombre de titres d'autocontrôle	0	0
Nombre de titres en circulation	182 871	182 871
Plan d'options de souscription d'actions	0	0
Nombre de titres émis et potentiels	182 871	182 871
Nombre moyen pondéré de titres en circulation – de base	182 871	182 871
Nombre moyen pondéré de titres dilutifs résultant de l'exercice d'options de souscription	0	0
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels – après dilution	182 871	182 871

NOTE 17 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008	Augmentations	Diminutions		Variations de périmètre	Autres	Variations de change	Au 31/12/2009
			avec utilisation	sans utilisation				
Total provisions à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques filiales	21	0	0	0	0	0	0	21
Total autres provisions	21	0	0	0	0	0	0	21
Total	21	0	0	0	0	0	0	21

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 18 – ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

	Au 31/12/2009			Au 31/12/2008		
(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	71	0	71	77	0	77
Valeur actualisée des obligations (régimes financés)	0	0	0	0	0	0
Écarts actuariels non comptabilisés	(17)	0	(17)	(17)	0	(17)
Juste valeur des actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0	0	0	0
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	54	0	54	60	0	60

Les pertes et gains actuariels d'expérience générés courant 2009 pour le Groupe s'élèvent à – 3 milliers d'euros (soit – 4,23 % par rapport à l'engagement).

COMPOSANTES DE LA CHARGE

	Exercice 2009			Exercice 2008		
(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Coût des services rendus	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêt	(3)	0	(3)	(4)	0	(4)
Rendement attendu des actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés	0	0	0	0	0	0
Montant des gains et pertes actuariels reconnus dans l'année	(1)	0	(1)	0	0	0
Coûts des engagements envers le personnel	(4)	0	(4)	(4)	0	(4)

MOUVEMENTS SUR LE PASSIF/ACTIF NET COMPTABILISÉ AU BILAN

	Exercice 2009			Exercice 2008		
Évolution de la provision (en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Au 1^{er} janvier	60	0	60	66	0	66
Augmentation	4	0	4	4	0	4
Diminution	(10)	0	(10)	(10)	0	(10)
Écart de conversion	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre	54	0	54	60	0	60

HYPOTHÈSES D'ÉVALUATION

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les évaluations actuarielles complètes sont réalisées chaque année au cours du dernier trimestre.

Répartition géographique des engagements en date de clôture :

(en milliers d'euros)	France	Total
Au 31 décembre 2009		
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	71	71
Valeur actualisée des obligations (régimes financés)	0	0
Avantages postérieurs à l'emploi	71	71
Autres avantages à long terme	0	0
Écarts actuariels non comptabilisés	(17)	(17)
Juste valeur des actifs du régime	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	0	0
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	54	54

Le taux d'actualisation, déterminé par pays ou zone géographique, est obtenu par référence au taux de rendement des obligations privées de première catégorie (de maturité équivalente à la durée des régimes évalués).

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont les suivantes :

Résumé (en pourcentage)	France
Au 31 décembre 2009	
Taux d'actualisation	5,00
Rendement attendu des actifs	4,00
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,50
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,51
Au 31 décembre 2008	
Taux d'actualisation	4,30
Rendement attendu des actifs	4,00
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,10
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,70

(1) Inflation comprise.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les régimes de retraite, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges en respectant la règle dite du « corridor » (les pertes et gains excédant 10 % du maximum entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs financiers sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne d'activité). (Voir Principes et méthodes comptables).

SENSIBILITÉS

La sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux d'actualisation est la suivante :

Évolution du taux d'actualisation	En %		En milliers d'euros	
	De - 0,5 %	De + 0,5 %	De - 0,5 %	De + 0,5 %
Effet sur l'engagement 2009	2,44	0,00	2	0
Effet sur la charge 2010	4,78	0,00	0	0

NOTE 19 – ÉCHÉANCIER DES DETTES

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)				
	Total	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	0	0	0	0
Sous-total passifs au coût amorti (a + b)	0	0	0	0
Passifs à la juste valeur en résultat (c)	0	0	0	0
Total dettes financières (a + b + c)	0	0	0	0
Passifs non courants				
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Dettes des passifs courants				
Fournisseurs et autres créditeurs	64	64	0	0
Impôts courants	0	0	0	0
Autres passifs courants	0	0	0	0

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)				
	Total	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	3	3	0	0
Sous-total passifs au coût amorti (a + b)	3	3	0	0
Passifs à la juste valeur en résultat (c)	0	0	0	0
Total dettes financières (a + b + c)	3	3	0	0
Passifs non courants				
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Dettes des passifs courants				
Fournisseurs et autres créditeurs	69	69	0	0
Impôts courants	0	0	0	0
Autres passifs courants	0	0	0	0

NOTE 20 – ENDETTEMENT FINANCIER

ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Dont courant	Dont non courant	Au 31/12/2008	Dont courant	Dont non courant
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	0	0	0	3	3	0
Passifs à la juste valeur en résultat	0	0	0	0	0	0
Endettement financier brut	0	0	0	3	3	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	(30 337)	(30 337)	0	(30 030)	(30 030)	0
Dépôt de garantie en trésorerie	0	0	0	0	0	0
Actifs en juste valeur en résultat	0	0	0	0	0	0
Endettement financier net	(30 337)	(30 337)	0	(30 027)	(30 027)	0

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie – Voir note 15.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÉMENTS DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Analyse des passifs financiers par catégorie

Emprunts auprès des établissements de crédit (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Autres emprunts et dettes assimilées (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Valeur	0	0	Valeur	0	3

Selon la devise

	Au 31/12/2009				Au 31/12/2008			
(en milliers d'euros)	Total	Euros	Livres sterling	Autres devises	Total	Euros	Livres sterling	Autres devises
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	0	0	0	0	3	3	0	0
Sous-total passifs au coût amorti (a + b)	0	0	0	0	3	3	0	0

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Selon le taux (montants avant couverture)

	Au 31/12/2009			Au 31/12/2008		
(en milliers d'euros)	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	0	0	0	3	0	3
Sous-total passifs au coût amorti (a + b)	0	0	0	3	0	3

NOTE 21 – FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

		Variations de périmètre					
(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008	Entrées	Sorties	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2009
Dettes fournisseurs	69	0	0	(5)	0	0	64
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Clients créditeurs	0	0	0	0	0	0	0
Comptes courants – passif à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes	0	0	0	0	0	0	0
Total	69	0	0	(5)	0	0	64

NOTE 22 – IMPÔTS COURANTS PASSIFS

Néant.

NOTE 23 – AUTRES PASSIFS COURANTS

Néant.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 24 – INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

L'activité de Financière Moncey et de son unique filiale intégrée globalement étant une activité de portefeuille, la présentation sectorielle n'apporte pas d'information pertinente.

NOTE 25 – PRINCIPALES ÉVOLUTIONS À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS

Le tableau ci-dessous décrit l'incidence des variations de périmètre et de change sur les chiffres clés, les données 2009 étant ramenées au périmètre et aux taux de change 2008.

(en milliers d'euros)	2009	Variations de périmètre	Variations de change	2009 Périmètre et change constants	2008
Chiffre d'affaires	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	(339)	0	0	(339)	(361)
Résultat financier	590	0	0	590	1 653

NOTE 26 – RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

L'analyse du résultat opérationnel par nature de produits et charges est la suivante :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Chiffre d'affaires	0	0
Achats et charges externes :	(340)	(366)
– achats et charges externes	(340)	(366)
– locations et charges locatives	0	0
Frais de personnel	(4)	(7)
Dotations aux amortissements et aux provisions	6	6
Autres produits opérationnels(*)	5	9
Autres charges opérationnelles(*)	(6)	(3)
Résultat opérationnel	(339)	(361)

(*) DÉTAILS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

	2009			2008		
(en milliers d'euros)	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0
Pertes et gains de change	0	0	0	0	0	0
Bénéfices et pertes attribués	0	0	0	0	0	0
Autres	(1)	5	(6)	6	9	(3)
Autres produits et charges opérationnels	(1)	5	(6)	6	9	(3)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 27 – RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2009	2008
Coût net du financement	218	1 019
– Charges d'intérêts	0	0
– Revenus des créances financières	218	1 019
– Autres produits	0	0
Plus-values (moins-values) des cessions de titres	0	0
Autres produits financiers(*)	629	718
Autres charges financières(*)	(257)	(84)
Résultat financier	590	1 653

(*) DÉTAILS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	2009			2008		
	Total	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	628	628	0	718	718	
Variations des provisions financières	(255)	1	(256)	(83)	0	(83)
Mise à la juste valeur des dérivés	0	0	0	0	0	0
Autres	(1)	0	(1)	(1)	0	(1)
Autres produits et charges financiers	372	629	(257)	634	718	(84)

(1) Correspond principalement aux dividendes reçus par Financière Moncey des sociétés Socfrance (458 milliers d'euros au titre des exercices 2009 et 2008) et Financière de l'Odette (117 milliers d'euros au titre des exercices 2009 et 2008).

NOTE 28 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	2009	2008
Impôts exigibles	(17)	(405)
Crédit d'impôts	0	0
Économie d'impôt due aux intégrations fiscales	0	0
Sous-total impôts sur les bénéfices	(17)	(405)
Impôts différés nets	(2)	17
Sous-total impôts différés	(2)	17
Total	(19)	(388)

RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Résultat net consolidé	7 476	(9 086)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(7 244)	9 990
Charge (produit) d'impôt	19	388
Résultat avant impôt	251	1 292
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Profit (charge) théorique d'impôt	(86)	(445)
Rapprochement		
Différences permanentes	63	23
Effet des cessions de titres non imposées au taux courant	0	0
Activation (dépréciation) de reports déficitaires	0	0
Crédit d'impôts	0	0
Différences dues aux taux d'impôts des sociétés étrangères et contributions additionnelles	4	18
Autres	0	16
Produit (charge) réel d'impôt	(19)	(388)

Le taux d'impôt utilisé pour la rationalisation de la charge d'impôt correspond au taux d'impôt global auquel est taxée la société mère.

ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

(en milliers d'euros)	2009	2008
Reports fiscaux déficitaires activés	0	0
Provisions retraites et autres avantages au personnel	18	20
Réévaluation des immobilisations en IFRS	0	0
Provisions réglementées à caractère fiscal	0	0
Crédit-bail	0	0
Différences temporaires sociales	0	0
Autres	0	0
Actifs et passifs d'impôts différés nets	18	20

REPORTS DÉFICITAIRES NON ACTIVÉS – EN IMPÔT

Néant.

ÉVOLUTION EN 2009

	Au 31/12/2008	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2009
		Entrées	Sorties				
Impôts différés – actif	26	0	0	2	0	0	28
Impôts différés – passif	6	0	0	4	0	0	10

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 29 – EFFECTIFS MOYENS

Néant.

NOTE 30 – PARTIES LIÉES

RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

(en milliers d'euros)	2009	2008
Avantages à court terme	18	18
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paie en actions	0	0

Les montants indiqués ci-dessus sont ceux versés au cours de l'exercice aux membres du Conseil d'administration et aux mandataires sociaux.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec des sociétés non consolidées qui ont un lien capitalistique direct ou indirect avec le Groupe.

(en milliers d'euros)	2009	2008
Chiffre d'affaires		
Entités non consolidées du Groupe Financière Moncey	0	0
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	0	0
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Achats et charges externes		
Entités non consolidées du Groupe Financière Moncey	(128)	(159)
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	0	0
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Autres produits et charges financiers		
Entités non consolidées du Groupe Financière Moncey	520	674
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	165	165
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	23 012
Membres du Conseil d'administration	0	0

(1) Montants sociaux.

(2) Montant à 100 % avant application des taux d'intégration.

(en milliers d'euros)	2009	2008
Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
Entités non consolidées du Groupe Financière Moncey	0	0
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	0	0
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Provisions pour créances douteuses	0	0
Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
Entités non consolidées du Groupe Financière Moncey	27	0
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	0	0
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie actif		
Entités non consolidées du Groupe Financière Moncey	30 336	30 030
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	0	0
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie passif		
Entités non consolidées du Groupe Financière Moncey	0	0
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	0	0
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0

(1) Montants sociaux.

(2) Montant à 100 % avant application des taux d'intégration.

NOTE 31 – ENGAGEMENTS DONNÉS

Néant.

NOTE 32 – ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 33 – INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET LA GESTION DES RISQUES

Cette présente note est à lire en complément des informations qui sont fournies dans le rapport du Président sur le contrôle interne inclus dans le présent document.

SUIVI ET GESTION DE LA DETTE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les Directions de la Trésorerie et du Contrôle de gestion du Groupe Bolloré organisent et supervisent la remontée des informations et des indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Toute contrepartie bancaire, intervenant dans le cadre d'opérations de couverture de change, de gestion de taux d'intérêt ou de placement de trésorerie, doit avoir obtenu l'aval de la Direction financière. Le Groupe travaille uniquement avec des établissements bancaires de premier ordre.

Risque de marché concernant les actions cotées

Compte tenu de ses activités financières, le Groupe est exposé à la variation du cours des titres cotés.

Les titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées sont évalués en juste valeur à la clôture conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers » et sont classés en actifs financiers disponibles à la vente.

(voir Note 1 – B – Principes comptables)

Pour les titres cotés, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

Au 31 décembre 2009, les réévaluations temporaires des titres disponibles à la vente du bilan consolidé détenus par les entités intégrées et mises en équivalence déterminées sur la base des cours de Bourse s'élèvent à 231,2 millions d'euros avant impôt, avec pour contrepartie les capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2009, une variation de 1 % des cours de Bourse entraînerait un impact de + 1,7 million d'euros sur les titres mis en équivalence, + 1,3 million d'euros sur les actifs disponibles à la vente et de + 3 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés ⁽¹⁾.

Risque de liquidité

Le Groupe Financière Moncey dispose d'une trésorerie nette positive. Il dispose par ailleurs d'un compte courant avec le Groupe Bolloré qui peut, le cas échéant, couvrir ses besoins de liquidité. Les risques financiers relatifs au Groupe Bolloré sont présentés dans le document de référence de ce groupe au 31 décembre 2009.

Risque de taux

Au 31 décembre 2009, la totalité du désendettement financier portant intérêt est à taux variable, il s'agit de comptes courants avec le Groupe Bolloré.

Si les taux augmentent de 1 %, l'impact annuel sur les charges financières nettes serait de + 303 milliers d'euros.

Le Groupe Financière Moncey n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de couverture de taux.

Risque crédit client

Le Groupe Financière Moncey n'est pas exposé directement au risque de crédit client.

Risque de devise

La répartition des activités opérationnelles des entités mise en équivalence dans le Groupe Financière Moncey (93 % en zone euro, 7 % en autres devises) limite de fait l'exposition du Groupe au risque de change.

Le Groupe réduit encore son exposition au risque de change en couvrant ses principales opérations en devises, autres que l'euro.

La gestion du risque de change est centralisée au niveau du Groupe en France et en Europe : chaque filiale ayant des flux annuels en devises tant en export/vente qu'import/achat supérieurs à 150 milliers d'euros ouvre un compte par devise. Afin de supprimer le risque de variation du cours de change, chaque fin de mois, elle demande une couverture auprès de la cellule de gestion sur le solde prévisionnel de ses ventes/achats du mois suivant, payable selon le cas à trente ou soixante jours fin de mois.

La trésorerie devises calcule le net des positions commerciales et se couvre auprès des banques par une opération de type ferme (achat ou vente à terme).

En plus de ces opérations glissantes à trois mois (procédure fin de mois), d'autres couvertures peuvent être prises ponctuellement pour un marché ou d'avance pour protéger le cours budget.

Les flux intragroupe font l'objet d'un netting mensuel qui permet de limiter les flux échangés et de couvrir les risques de change résiduels.

NOTE 34 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

(1) Incluant des réévaluations par transparence basées notamment sur des valeurs boursières (voir note 9 – Autres actifs financiers).

NOTE 35 – HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

Article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

MONTANT DES HONORAIRES PAR RÉSEAU

		Constantin					AEG – Harmand			
		Montant (HT)		%			Montant (HT)		%	
Au 31 décembre 2009		Total 2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
(en milliers d'euros)	Total 2009									
Audit										
– Commissariat aux comptes										
Financière Moncey	29	28	4	24	31	80	25	4	100	100
Filiales	9	6	9	6	69	20	0	0	0	0
– Autres missions légales et accessoires										
Financière Moncey	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	38	34	13	30	100	100	25	4	100	100
Autres prestations										
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total honoraires	38	34	13	30	100	100	25	4	100	100

		Constantin					AEG – Harmand			
		Montant (HT)		%			Montant (HT)		%	
Au 31 décembre 2008		Total 2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2007
(en milliers d'euros)	Total 2008									
Audit										
– Commissariat aux comptes										
Financière Moncey	28	33	24	5	80	45	4	28	100	100
Filiales	6	6	6	6	20	55	0	0	0	0
– Autres missions légales et accessoires										
Financière Moncey	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	34	39	30	11	100	100	4	28	100	100
Autres prestations										
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total honoraires	34	39	30	11	100	100	4	28	100	100

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 36 – LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Libellé	Siège	Taux d'intérêt 2009	Taux d'intérêt 2008	N° Siren/Pays/Territoire
I – Par intégration globale				
Financière Moncey	Puteaux	100,00 %	100,00 %	562 050 724
Compagnie des Tramways de Rouen	Puteaux	48,15 %	48,15 %	570 504 472
II – Par mise en équivalence				
Rivaud Innovation	Puteaux	33,48 %	33,48 %	390 054 815
Société Industrielle et Financière de l'Artois ⁽¹⁾	Puteaux	42,05 %	42,05 %	562 078 261
Socarfi	Puteaux	40,45 %	40,45 %	612 039 099

(1) CE SOUS-GROUPE COMPREND LES ENTITÉS SUIVANTES :

	Siège	Taux d'intérêt 2009	Taux d'intérêt 2008	N° Siren/Pays/Territoire
Automatic Systems Belgium SA	Wavre	22,04 %	21,91 %	Belgique
Automatic Systems France SA	Paris	22,04 %	21,91 %	304 395 973
Barrière Contrôle d'Accès Sarl	Paris	22,04 %	21,91 %	420 248 031
Automatic Systems Equipment Ltd	Birmingham	22,04 %	21,91 %	Royaume-Uni
Automatic Systems Española SA	Barcelone	22,04 %	21,91 %	Espagne
Automatic Systems America Inc.	Montréal	22,04 %	21,91 %	Canada
Automatic Control Systems Inc.	New York	22,04 %	21,91 %	États-Unis
IER SA	Suresnes	22,04 %	21,91 %	622 050 318
IER GmbH	Uetze	22,04 %	21,91 %	Allemagne
IER Graphic (ex-Tupos-graphic)	Avelin	22,04 %	21,91 %	330 345 158
IER Impresoras Especializadas	Madrid	22,04 %	21,91 %	Espagne
IER Inc.	Richardson	22,04 %	21,91 %	États-Unis
IER Ltd	Southall	22,04 %	21,91 %	Royaume-Uni
IER Pte Ltd	Singapour	22,04 %	21,91 %	Singapour

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Financière Moncey, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les évolutions des règles et méthodes comptables exprimées dans le paragraphe 1 « Nouvelles normes applicables à compter de 2009 » de la note 1 – B.3 « Évolutions normatives » de l'annexe aux états financiers.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme il est indiqué dans le paragraphe 1 « Recours à des estimations » de la note 1 – B.7 « Règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe, la Direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les comptes consolidés. Ce paragraphe précise en outre que les montants qui figureront dans les futurs comptes consolidés de votre société pourraient être différents en cas de révision de ces estimations et hypothèses. Dans le cadre de notre audit des

comptes consolidés au 31 décembre 2009, nous avons considéré que les titres mis en équivalence ainsi que les titres disponibles à la vente sont sujets à des estimations comptables significatives.

- Votre société présente à l'actif de son bilan des titres mis en équivalence nets de 196 millions d'euros, tels que décrits dans la note 8 « Titres mis en équivalence » de l'annexe. Votre Société procède à la comparaison de la valeur nette comptable des titres mis en équivalence avec leur valeur recouvrable, déterminée selon la méthodologie décrite aux paragraphes 10 « Titres des sociétés mises en équivalence » et 9 « Dépréciations d'actifs non financiers » de la note 1 – B7 « Règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe.
- Votre société présente dans la rubrique « Autres actifs financiers » des actifs disponibles à la vente pour un montant net de 153 millions d'euros, tels que décrits dans la note 9 « Autres actifs financiers » de l'annexe. Votre société valorise ces actifs à leur juste valeur conformément à la méthodologie décrite au paragraphe 11.1 « Actifs disponibles à la vente » de la note 1 – B7 « Règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère approprié des procédures et des méthodes utilisées pour les estimations et avons procédé à l'appréciation des données prévisionnelles et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Levallois-Perret, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

COMPTES ANNUELS

56	Bilan
58	Compte de résultat
59	Annexe aux comptes annuels
59	Notes sur le bilan – notes 1 à 4
61	Notes sur le compte de résultat – notes 5 à 9
62	Informations diverses – notes 10 à 17
63	Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
64	Filiales et participations au 31 décembre 2009
66	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
67	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

COMPTES ANNUELS

BILAN

ACTIF

		31/12/2009			31/12/2008
(en milliers d'euros)	Notes	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net
Immobilisations financières	1-4				
Titres de participations		101 010	13 552	87 458	87 713
Autres titres immobilisés		24 839		24 839	24 839
Total des immobilisations financières		125 849	13 552	112 297	112 552
Créances	2				
Autres créances		24 154		24 154	23 542
Trésorerie					
Disponibilités		1		1	0
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance		11		11	0
Total des créances, disponibilités et comptes de régularisation		24 166	0	24 166	23 542
Total actif		150 015	13 552	136 463	136 094

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres	3		
Capital social		4 206	4 206
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 490	4 490
Écarts de réévaluation		612	612
Réserve légale		429	429
Réserves réglementées		1 009	1 009
Autres réserves		86 245	86 245
Report à nouveau		38 902	14 870
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		382	24 032
Provisions réglementées		61	61
Total des capitaux propres		136 336	135 954
Provisions pour risques et changes	4		
Provisions pour charges		72	77
Total des provisions pour risques et charges		72	77
Dettes	2		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		55	61
Total des dettes		55	63
Total passif		136 463	136 094

COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)		2009	2008
	Notes		
Chiffre d'affaires net		0	0
Total des produits d'exploitation		0	0
Autres achats et charges externes	5	274	327
Impôts, taxes et versements assimilés	6	21	21
Autres charges	7	18	18
Total des charges d'exploitation		313	366
Résultat d'exploitation		(313)	(366)
Produits financiers			
Produits financiers de participations		788	23 939
Autres intérêts et produits assimilés		169	746
Reprises sur provisions et transferts de charges		1	114
Total des produits financiers		958	24 799
Dotations financières aux amortissements et provisions		256	82
Total des charges financières		256	82
Résultat financier	8	702	24 717
Résultat courant avant impôts		389	24 351
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5	9
Reprises sur provisions et transferts de charges		5	3
Total des produits exceptionnels		10	12
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		10	10
Total des charges exceptionnelles		10	10
Résultat exceptionnel	9	0	2
Impôts sur les bénéfices	11	7	321
Total des produits		968	24 811
Total des charges		586	779
Bénéfice ou perte		382	24 032

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 1999 conformément au règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût historique d'acquisition.

À la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable réévalué, de la rentabilité et/ou des perspectives d'avenir, ainsi que de la valeur d'utilité de la participation.

2. CRÉANCES ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3. PROVISION POUR RETRAITES

Le montant de la provision est évalué, selon la méthode PUC (Projected Unit Credit) en utilisant un taux d'actualisation financière brut de 5,00 % et une évolution réelle des salaires de 0,3 % (évolution nominale des salaires de 2,5 %, inflation de 2,2 %).

Il n'existe pas d'engagements spécifiques en faveur des organes d'administration ou de direction.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 – ACTIF IMMOBILISÉ

VALEURS BRUTES

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 01/01/2009	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31/12/2009	Dont entreprises liées
Immobilisations financières					
Participations	101 010			101 010	101 010
Titres immobilisés	24 839			24 839	24 839
Total	125 849			125 849	125 849

VARIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

Néant.

AMORTISSEMENTS

Néant.

COMPTES ANNUELS

NOTE 2 – ÉTAT DES ÉCHÉANCES, DES CRÉANCES ET DES DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	Montant brut	À moins de 1 an	À plus de 1 an	Dont entreprises liées
Actif circulant				
Conventions de trésorerie	23 840	23 840		23 840
Autres créances	314	314		
Charges constatées d'avance	11	11		
Total	24 165	24 165		23 840

ÉTAT DES DETTES

(en milliers d'euros)	Montant brut	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Dont entreprises liées
Dettes financières					
Emprunts auprès des établissements de crédit					
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs	55	55			
Dettes fiscales et sociales					
Total	55	55			

CHARGES À PAYER

Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 53 milliers d'euros.

NOTE 3 – CAPITAUX PROPRES

Le capital social au 31 décembre 2009 est de 4 206 033 euros divisé en 182 871 actions de 23 euros chacune dont aucune ne bénéficie d'un droit de vote double.

(en milliers d'euros)	Au début de l'exercice	Affectation du résultat 2008	Résultat de l'exercice 2009	À la clôture de l'exercice
Capital social	4 206			4 206
Primes liées au capital	2 950			2 950
Prime de fusion	1 540			1 540
Écarts de réévaluation	612	–		612
Réserve légale	429	–		429
Réserves réglementées	1 009			1 009
Autres réserves	86 245			86 245
Report à nouveau	14 870	24 032		38 902
Résultat de l'exercice	24 032	(24 032)	382	382
Provisions réglementées	61			61
Total	135 954	0	382	136 336

NOTE 4 – ÉTAT DES PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/2009	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Montant au 31/12/2009
Provisions réglementées					
Autres	61				61
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour retraites	77		5		72
Provisions pour dépréciation					
Participations	13 297	256		1	13 552
Total	13 435	256	5	1	13 685
dont provisions exceptionnelles	138		5		133
dont provisions financières	13 297	256		1	13 552

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 5 – ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(en milliers d'euros)	2009	2008
Honoraires	219	233
Frais de banque et titres	33	53
Publicité diverse	22	41
Total	274	327

NOTE 6 – IMPÔTS ET TAXES

(en milliers d'euros)	2009	2008
Autres impôts et taxes	21	21

NOTE 7 – AUTRES CHARGES

(en milliers d'euros)	2009	2008
Jetons de présence	18	18

NOTE 8 – RÉSULTAT FINANCIER⁽¹⁾

(en milliers d'euros)	2009	2008
Revenus des titres de participation	788	23 939
Produits et charges d'intérêts	169	746
Dotations et reprises sur provisions	(255)	32
Total	702	24 717
(1) dont entreprises liées	702	24 717

COMPTES ANNUELS

NOTE 9 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2009	2008
Dotations et reprises sur provisions	5	3
Divers	(5)	(1)
Total	0	2

INFORMATIONS DIVERSES

NOTE 10 – RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	2009	2008
Jetons de présence	18	18

NOTE 11 – VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ENTRE LE RÉSULTAT COURANT ET LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	389	(7)	382
Résultat exceptionnel	–	–	–
Total	389	(7)	382

NOTE 12 – INDICATION DES ACCROISSEMENTS ET DES ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	Base	Impôt
Accroissement de la dette future d'impôt	–	–
Allègement de la dette future d'impôt	72	24

NOTE 13 – AVANCES ET CRÉDITS ALLOUÉS AUX DIRIGEANTS

Néant.

NOTE 14 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Néant.

NOTE 15 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Voir p. 64 et 65.

NOTE 16 – CONSOLIDATION

La société Financière Moncey est consolidée par intégration globale dans :
Bolloré (ex-Bolloré Investissement)
Odet

29500 Ergué-Gabéric

Les informations financières relatives au Groupe Bolloré sont disponibles sur le site www.bollore.com.

NOTE 17 – EFFECTIFS

Néant.

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2005	2006	2007	2008	2009
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social ⁽¹⁾	4 206	4 206	4 206	4 206	4 206
Nombre des actions ordinaires existantes	182 871	182 871	182 871	182 871	182 871
Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes	–	–	–	–	–
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	–	–	–	–	–
II. Opérations et résultats de l'exercice ⁽¹⁾					
Chiffre d'affaires hors taxes	–	–	–	–	–
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	9 152	11 062	21 579	24 319	639
Impôts sur les bénéfices	100	108	728	321	7
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	9 193	11 188	19 746	24 032	382
Résultat distribué	7 680	9 601	11 978	0	183
III. Résultat par action ⁽²⁾					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	49,50	59,90	114,02	131,23	3,46
Résultat après impôts, amortissements et provisions	50,27	61,18	107,98	131,42	2,09
Dividende net attribué à chaque action	42	52,50	65,50	0	1
IV. Personnel					
Nombre de salariés	–	–	–	–	–
Montant de la masse salariale ⁽¹⁾	–	–	–	–	–
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales) ⁽¹⁾	–	–	–	–	–

(1) En milliers d'euros.

(2) En euros.

COMPTES ANNUELS

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société			
1. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)			
2. Participations (de 10 à 50 % du capital détenu par la société)			
Socfrance	240	3 756	11,53
Compagnie des Tramways de Rouen	284	7 744	48,15
Financière V	69 724	16 473	10,50
SIF Artois	5 324	173 001	42,05
Rivaud Innovation	12 160	(6 971)	23,45
Omnium Bolloré	34 853	7 489	17,10
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations			
1. Filiales non reprises au paragraphe A			
2. Participations non reprises au paragraphe A			
Participations françaises			
Participations étrangères			
Total			

Valeur brute	Valeur nette	Prêts/Avances non encore remboursés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat (bénéfice/perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Numéro SIRET
971	971				1 180	458	562 111 773 00023
1 080	1 080				17	165	570 504 472 00038
8 994	8 994				550	32	342 113 404 00020
66 086	66 086				27 424		562 078 261 00038
2 852	1 187				132		390 054 815 00027
7 922	7 922				126	16	690 802 491 00033
37 945	26 057						
125 850	112 297						

COMPTES ANNUELS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Financière Moncey, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société procède à chaque clôture à un test d'évaluation et de dépréciation des titres de participation, ainsi que des autres titres immobilisés en fonction de la valeur d'inventaire des sociétés concernées, selon les modalités décrites dans le paragraphe 1 « Immobilisations financières » de la section « Méthodes et

principes comptables » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Levallois-Perret, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de tels conventions et engagements.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Paris et Levallois-Perret, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

RÉSOLUTIONS

70 Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2010

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Président sur le contrôle interne qu'elle approuve dans tous leurs termes ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui font ressortir un bénéfice 382 403,17 euros, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte qu'aucune dépense et charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés n'a été engagée au cours de l'exercice. En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009)

L'Assemblée générale approuve les comptes consolidés, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 et du rapport des Commissaires aux comptes, faisant apparaître un résultat net de 7,5 millions d'euros, dont 7,5 millions d'euros part du Groupe, contre un résultat net de 9,1 millions d'euros pour l'exercice précédent.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

(en euros)

Bénéfice de l'exercice	382 403,17
Report à nouveau antérieur	38 902 267,75
Bénéfice distribuable	39 284 670,92
Dividendes	182 871,00
Au compte « Report à nouveau »	39 101 799,92

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 1 euro par action au nominal de 23 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code général des impôts, ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Ce dividende sera, selon la procédure applicable aux actions admises en Euroclear, mis en paiement le 22 juin 2010.

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2008	2007	2006
Nombre d'actions	182 871	182 871	182 871
Dividendes (en euros)	—	65,50 ⁽¹⁾	52,50 ⁽²⁾
Montant distribué (en millions d'euros)	—	11,98	9,60

(1) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2007 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

(2) Le dividende à répartir au titre des exercices 2006 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions et engagements réglementés)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte des déclarations qui y sont inscrites et en approuve les conclusions.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale ordinaire, constatant que le mandat de Cédric de Baillencourt arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale ordinaire, constatant que le mandat de Hubert Fabri arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale ordinaire, constatant que le mandat de Compagnie du Cambodge arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Constantin Associés arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de AEG Finances arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

DIXIÈME RÉOLUTION

(Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Michel Bonhomme arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer en remplacement pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

Cisane
114, rue Marius-Aufan
92300 Levallois-Perret

ONZIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Auditeurs et Conseils associés arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer en remplacement pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

IGEC
3, rue Léon-Jost
75017 Paris

DOUZIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES

- 74 Attestation du rapport financier annuel
- 74 Document d'information annuel

AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant à la page 5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 30 avril 2010
François Laroze,
Directeur général

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site internet de la société (www.financiere-monney.com)
Les communiqués ci-dessous ont été diffusés par Hugin.

COMMUNIQUÉS

08/04/2010	Résultats 2009
19/02/2010	Chiffre d'affaires 2009
13/11/2009	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2009
31/08/2009	Résultats du premier semestre 2009
18/06/2009	Résultats des votes des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 11 juin 2009
19/05/2009	Avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire
19/05/2009	Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations mentionnées à l'article R. 225-83 du Code de commerce
15/05/2009	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2009
30/04/2009	Mise à disposition du rapport financier annuel 2008
09/04/2009	Résultats année 2008
20/02/2009	Chiffre d'affaires exercice 2008

DÉCLARATION D'OPÉRATIONS SUR TITRES DE FINANCIÈRE MONCEY PAR LES DIRIGEANTS

14/01/2009	Déclarations d'opérations sur titres
16/01/2009	Déclarations d'opérations sur titres
21/01/2009	Déclarations d'opérations sur titres
03/02/2009	Déclarations d'opérations sur titres
04/02/2009	Déclarations d'opérations sur titres
19/02/2009	Déclarations d'opérations sur titres
26/02/2009	Déclarations d'opérations sur titres
27/02/2009	Déclarations d'opérations sur titres
03/03/2009	Déclarations d'opérations sur titres
18/11/2009	Déclarations d'opérations sur titres
18/11/2009	Déclarations d'opérations sur titres

PUBLICATIONS DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET : WWW.FINANCIERE-MONCEY.COM

31/08/2009	Rapport financier semestriel 2009
30/04/2009	Rapport annuel 2008

RAPPORT ANNUEL DISPONIBLE AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

28/05/2010	Rapport annuel 2009
29/05/2009	Rapport annuel 2008

INFORMATIONS PUBLIÉES AU BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES OBLIGATOIRES (BALO) DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.JOURNAL-OFFICIEL.GOUV.FR

26/06/2009	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2008
03/06/2009	Publication des comptes de l'exercice 2008
27/04/2009	Rectificatif à l'avis de convocation
17/04/2009	Avis de convocation pour l'Assemblée mixte du 11 juin 2009

INFORMATIONS DÉPOSÉES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

30/06/2009	Dépôt des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 consécutif à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009 (dépôt numéro 10464 du 30 juin 2009)
30/06/2009	Dépôt des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 consécutif à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009 (dépôt numéro 10463 du 30 juin 2009)

INFORMATIONS MISES À LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES PRÉALABLEMENT À LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FINANCIÈRE MONCEY

Préalablement à l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009

- L'avis de réunion valant convocation paru dans le Balo n° 46 du 17 avril 2009
- L'avis de convocation paru dans le journal des annonces légales *Le Quotidien juridique* n° 100 du 20 mai 2009
- Les statuts
- L'inventaire des éléments actifs et passifs du patrimoine de la société
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2008, ainsi que le tableau des affectations de résultat, l'inventaire des valeurs mobilières, les comptes consolidés et le rapport sur la gestion du Groupe
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices
- Le rapport du Conseil d'administration
- Le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne
- Le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions à titre extraordinaire
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne
- Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription (article L. 228-92 du Code de commerce)
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription (article L. 225-135 et suivants et L. 228-92 et suivants du Code de commerce)
- Le texte des projets de résolutions
- La liste des administrateurs avec l'indication de leurs fonctions dans d'autres sociétés
- La liste des conventions relevant des dispositions de l'article L. 225-39 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008
- Le tableau récapitulatif des délégations de pouvoir accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital
- La liste des actionnaires arrêtée par la société trois jours ouvrés qui précède l'Assemblée générale.

Le rapport annuel est imprimé sur les papiers : Imagine Silk et Offset Tauro, certifiés PEFC.

FINANCIÈRE MONCEY

Tour Bolloré

31-32, quai de Dion-Bouton

92811 Puteaux Cedex – France

Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33

Fax : +33 (0)1 46 96 44 22

www.financiere-moncey.com

